

LE DEVOIR



ÉCONOMIE

Les créanciers de Wrebbit résolvent son casse-tête

Page B 3

CULTURE

Un air de jeunesse aux FrancoFolies

Page A 5

Vol. XCI N° 155

LE MERCREDI 12 JUILLET 2000

87 c + TAXES = 1 \$

Le sommet de la dernière chance



Ehoud Barak et Yasser Arafat entourent Bill Clinton. Les trois hommes sont réunis à Camp David où ils cherchent à construire un accord de paix.

À la recherche d'un compromis

Affaiblis, Barak et Arafat arrivent à Camp David afin de négocier un accord de paix durable

FRANÇOIS SERGENT
LIBÉRATION

Washington — Après sept ans de paix au rabais, Barak et Arafat se sont retrouvés hier face à face pour tenter de convenir sous haute influence américaine d'un accord final entre leurs deux peuples. Bill Clinton, avant de présider le premier jour de ce sommet à Camp David, n'a pas caché les difficultés à convaincre les deux hommes de trouver un «compromis sans renier leur principes». «Il n'y a pas de garantie de succès, a-t-il reconnu, mais ne pas essayer garantir d'échouer.» Pour Washington, ce sommet est évidemment à

haut risque, mais selon l'administration américaine, les conséquences d'un échec ne seront pas pires que l'inaction. Les Américains savent que les deux leaders arrivent affaiblis à Camp David, Arafat parce qu'il a déjà trop cédé, Barak parce qu'il a été abandonné en cette heure cruciale par plusieurs de ses partenaires. Mais, selon l'analyse des Américains, ainsi acclé, le premier ministre israélien et le leader palestinien n'ont plus grand-chose à perdre et pourraient justement être mieux disposés à accepter des compromis aussi difficiles qu'historiques.

Bill Clinton a une nouvelle fois rendu hommage à Ehoud Barak et aux risques politiques qu'il a acceptés

au nom du processus de paix, rappelant que plus de la moitié des Israéliens soutiennent ses efforts. Clinton, qui s'est plongé dans l'histoire du Moyen-Orient et de ses tourments, a rappelé qu'au moment des accords d'Oslo en 1993, Yitzhak Rabin n'avait qu'une majorité d'une voix à la Knesset. Sept ans plus tard, son successeur travailliste et Yasser Arafat se retrouvent devant les mêmes questions fondamentales sans solution malgré des mois et des années de négociations sans fin: statut de Jérusalem, retour des réfugiés, délimitation des frontières, colonies israéliennes.

VOIR PAGE A 8: COMPROMIS

Sous-financement

McGill obtiendra 16 millions de plus

Québec mettra 15 ans pour rendre justice à l'université

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Dans la nouvelle politique de financement qu'il soumet aux universités, le gouvernement donne raison à l'université McGill, qui se plaint de sous-financement chronique depuis une vingtaine d'années, en lui reconnaissant un manque de 16 millions de dollars. Pour éviter de soustraire cette somme aux subventions des autres universités, le ministère de l'Éducation propose d'échelonner le remboursement sur une quinzaine d'années, une proposition acceptée par McGill.

Le ministre de l'Éducation, François Legault, vient tout juste d'expédier aux différentes universités québécoises le très attendu *Projet de politique de financement des universités*, dont *Le Devoir* révélait le contenu la semaine dernière. Le nouveau calcul proposé, qui vise à corriger les iniquités du passé, reconnaît notamment l'injustice dont a été victime l'université McGill dans l'octroi des subventions annuelles, inégalité depuis longtemps décriée par l'institution montréalaise.

VOIR PAGE A 8: MCGILL

Dix millions de jeunes souffrent du sida

L'UNICEF dresse un constat d'échec à la conférence de Durban, en Afrique du Sud

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

C'est un véritable cri d'alarme que lance aujourd'hui l'UNICEF. La propagation du VIH/sida est non seulement galopante, elle frappe d'abord et avant tout les jeunes. C'est donc l'avenir de toute une génération qui est mise en péril. Il est temps d'agir.

C'est ce qui ressort du dernier rapport de l'UNICEF, *Le progrès des nations 2000*, rendu public aujourd'hui à Durban, en Afrique du Sud, par Carol Bellamy, directrice générale de l'UNICEF, dans le cadre de la 13^e Conférence internationale sur le sida. Les nouveaux chiffres sur la propagation du VIH/sida sont «emblématiques d'un échec beaucoup plus vaste: celui du non-respect du droit des enfants», dénonce l'organisme.

«Le sida affecte 10,3 millions de jeunes de 15 à 24 ans. On peut imaginer l'impact que cela va avoir sur l'avenir d'une société», indiquait Robert Lusier, porte-parole d'UNICEF-Québec et ex-chargé de la communication pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à l'UNICEF International.

Et cet impact demeure trop souvent sous silence, poursuit-il. «Le sida tue dix fois plus que les conflits en Afrique. C'est une catastrophe humaine qui a différentes répercussions. Les hôpitaux sont surchargés, il y a une perte d'enseignements, des jeunes abandonnent leurs études.»

VOIR PAGE A 8: SIDA

LIEUX DE POUVOIR

Un lac au statut distinct

Le Devoir amorce aujourd'hui sa série intitulée *Lieux de pouvoir* en présentant le mythique lac à l'Épaulé, lieu de tous les débats sur la nationalisation de l'électricité et dont le nom fait désormais partie intégrante du vocabulaire québécois. Au cours des sept prochaines semaines, tous les mercredis, les lecteurs pourront ainsi découvrir une série de lieux emblématiques ayant marqué notre histoire. Trois autres textes de nos journalistes de Québec et quatre d'Ottawa seront donc présentés. Un retour sur l'histoire, derrière les rideaux, pour démystifier tous ces lieux des grands moments de notre histoire.

■ À lire en page B 1

L'été indien



1990

Histoires d'Indiens

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

On peut éprouver de la sympathie, de la rage ou un sentiment de culpabilité plus ou moins vague lorsqu'on aborde la question amérindienne, mais une chose est certaine: on n'y est pas indifférent. Les Québécois connaissent-ils bien les autochtones? Certains soutiennent que si l'enseignement de l'histoire était moins teinté d'esprit colonialiste, les Québécois comprendraient mieux les revendications des Amérindiens. D'autres croient plutôt que l'enseignement n'est pas la réponse à l'attitude des Québécois, qu'il faut évaluer la place qu'occupent les Amérindiens dans la société. Et bien comprendre qui a intérêt à poursuivre la lutte des revendications territoriales...

Il faut dire que l'enseignement de l'histoire a grandement évolué au cours des ans. Il y eut d'abord les

VOIR PAGE A 8: HISTOIRES

■ Autres textes en page A 4

INDEX

Annonces..... B 5	Idées..... A 7
Avis publics .. B 6	Monde..... B 7
Bourse..... B 2	Mots croisés .. B 6
Culture..... B 10	Météo..... B 5
Économie..... B 3	Nature..... B 5
Éditorial..... A 6	Sports..... B 6
Horizons..... B 1	Télévision..... B 8

Un pape et son péché

L'historien américain Garry Wills reproche aux papes modernes d'avoir organisé l'Église autour du mensonge et de la tromperie

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Même Dieu, qui a tout vu et sait tout, doit être surpris par la triste ironie de la situation. Dimanche dernier, jour du Seigneur, le pape réaffirmait en termes particulièrement durs l'intransigeance de son Église envers l'homosexualité. Alors que 200 000 personnes défilait à Rome dans le cadre de la World Gay Pride, le Saint-Père a profité de la prière dominicale de l'angélus pour décrire la manifestation comme «une offense faite aux valeurs chrétiennes». Il a aussi rappelé que, selon le catéchisme, «les actes homosexuels sont contraires à la loi naturelle».

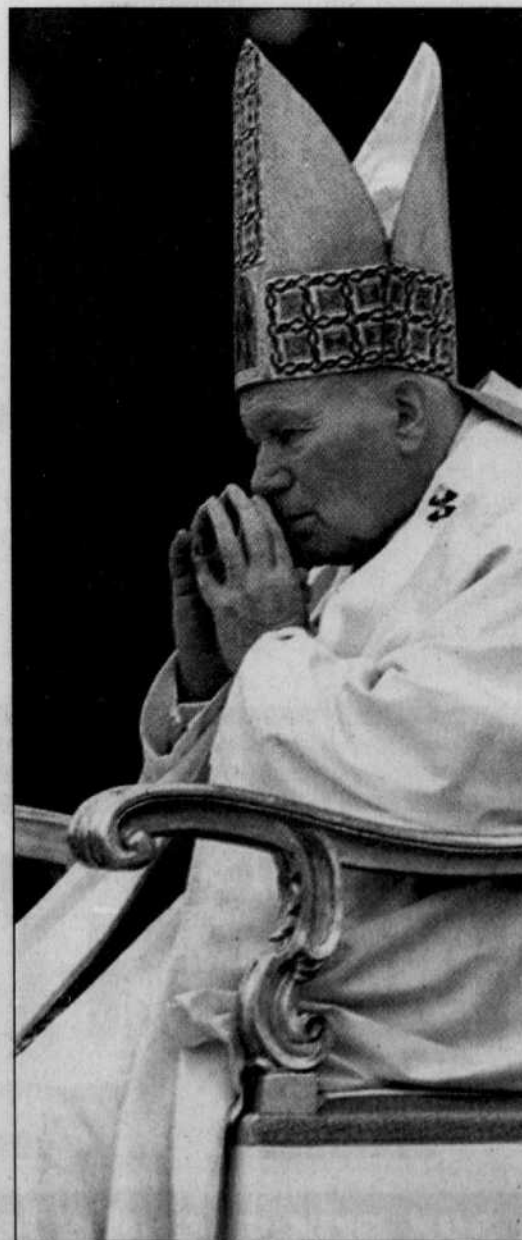
Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'Église catholique parle en connaissance de cause... En effet, selon un essai tout juste publié par un des historiens les plus respectés des États-Unis, un des principaux legs de Jean-Paul II à son institution risque fort d'être un clergé majoritairement homosexuel, pratiquant en cachette ces actes «contraires à la loi naturelle».

«A peu près tout les prêtres qui ont quitté l'Église dans les années 70 et 80 l'ont fait pour se marier», écrit Garry Wills dans *Papal Sin - The Structures of Deceit* (Doubleday). «Les prêtres homosexuels sont restés, avec comme conséquence que leur proportion a augmenté même si leur nombre absolu est demeuré le même. Et maintenant, même ce nombre augmente. Plusieurs observateurs pensent donc que le vrai héritage de Jean-Paul II à son Église sera un clergé gay.»

Et pan! Que disait Jésus, déjà, au sujet de l'exigence dialectique de la faute et de la condamnation? «Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre» (Jn, 8, 7).

Le livre-caillou de Garry Wills porte donc sur le péché papal moderne et contemporain, disons, grosso modo, depuis un siècle et demi, de Pie IX à Jean-Paul II. Pour l'essayiste, une même logique de falsification et d'imposture s'impose à partir de la publication du *Syllabus des erreurs* (1958) et de la définition du dogme de l'infailibilité papale (1870), concentrés pur jus de ressentiments vis-à-vis la modernité libérale et démocratique. Depuis, explique *Papal Sin*, les papes du XX^e siècle n'ont pas toujours reconnu les erreurs de leur institution ou de leurs prédécesseurs, voire leurs propres erreurs, avec toutes les contorsions que cela suppose.

VOIR PAGE A 8: PAPE



ARCHIVES LE DEVOIR

• LES ACTUALITÉS •

Santé Canada poursuit ses consultations

L'industrie des produits naturels craint un carcan juridique

«Si on doit homologuer chaque produit, il pourrait y avoir des délais très longs»

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Tisanes, décoctions d'herbes, médicaments traditionnels, amérindiens ou homéopathiques: qu'est-ce qu'un produit de santé naturel? Tel est le nœud gordien que devra trancher Santé Canada pour décider quels produits tomberont sous le coup des nouveaux règlements qu'Ottawa veut adopter pour encadrer la vente de médicaments naturels au Canada.

Lors d'une journée de consultation tenue hier à Montréal par un sous-comité fédéral de la Direction générale de la protection de la santé, les divergences ont éclaté au grand jour sur la nature des «produits de santé naturels» qui seront régis par la future loi.

Une tisane aux vertus relaxantes doit-elle être soumise au même processus d'homologation qu'un médicament homéopathique ou des médicaments traditionnels chinois? Alors que les fabricants de produits naturels craignent qu'un carcan trop strict soit imposé à leur industrie florissante, les associations de

consommateurs, elles, plaident en faveur d'une loi assez générale offrant la plus large protection possible à ceux qui achètent des médicaments naturels.

«Le problème avec les règlements proposés jusqu'ici, c'est qu'on essaie de couvrir beaucoup de choses différentes. Mais c'est quand même un grand pas en avant car, pour l'instant, il n'y a rien. Des produits, même s'ils sont naturels, peuvent ne pas avoir d'effets du tout ou au contraire exposer le consommateur à des dangers. Il faut réglementer cette industrie», a soutenu hier Aline Dimitri, porte-parole d'Option Consommateurs.

Quant aux représentants de l'industrie des produits de santé naturels, certains craignent qu'un cadre d'homologation trop sévère ne retarde indûment l'arrivée de leurs produits sur les tablettes des commerces. «On est totalement d'accord avec des règles d'étiquetage ou de bonne pratique pour assurer la qualité du produit. Mais si on doit homologuer chaque produit, il pourrait y avoir des délais très longs. Le gouvernement aura-t-il

les moyens d'appliquer sa loi?», soulève René Gagnon, représentant des produits naturels Adrien Gagnon et ex-membre du Comité consultatif sur les produits naturels mis sur pied par Ottawa en 1997.

Les produits naturels peuvent être dangereux pour les consommateurs

Les consultations qui se dérouleront tout l'été à travers le Canada se tiennent dans la foulée de la décision du ministre de la Santé fédéral, Allan Rock, de baliser la fabrication et la vente de produits naturels consommés par un nombre grandissant de Canadiens. À l'heure actuelle, la vaste majorité des produits naturels utilisés en médecine alternative sont accessibles en vente libre, sans que leur contenu ou que leur étiquetage ne soient soumis à des tests ou à de strictes normes de qualité et de sécurité.

En plus d'instaurer un organisme qui veillera au contrôle de l'efficacité, de la sécurité et de la qualité des produits naturels, le but visé par Ottawa est notamment d'obliger les fabricants de produits naturels

à doter leurs produits d'étiquettes plus élaborées, comprenant des détails sur leur contenu, la posologie et les contre-indications possibles avec d'autres médicaments. Un mécanisme d'agrément des fabricants et un système de signalement des réactions adverses, similaire à celui existant dans l'industrie pharmaceutique, seraient aussi imposés à cette industrie.

Selon Alain Bérubé, chef de la Division des produits thérapeutiques de la Direction générale de la protection de la santé (DGPS) à Santé Canada, il est clair que le cadre de la loi actuelle doit être revu pour couvrir la multitude de médicaments naturels qui inondent le marché.

Si la définition de ce qui doit être couvert ou non par la loi reste difficile à cibler, ce dernier assure qu'elle exclura tous les produits qui relèvent de la catégorie dite des «aliments fonctionnels», améliorés à l'aide d'additifs ou de suppléments. «Le but est de réglementer les produits qui prétendent à un effet thérapeutique, et cela peut inclure autant des vitamines que des herbes, des produits de médecine traditionnels ou homéopathiques», dit-il.

Grande CÉLÉBRATION d'ouverture de notre 6^e magasin à Québec

RABAIS EXCEPTIONNELS PARTOUT EN MAGASIN !



Jusqu'à 50% de rabais

bain
Serviettes et accessoires*
Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **1⁹⁹**

CANNON
Fieldcrest
MARTEX
STEVENS



litterie
Draps
Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **6⁹⁵**

laurence SHEFTEX
GUESS[®] *Crossfall*
Springmaid **Dan River**
MARTEX **Vamsutta**



articles maison
Accessoires de cuisine*
Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **29⁹⁵**

matelas
Matelas*
Choisissez parmi la plus grande sélection de Sealy et Simmons
À partir de **169⁰⁰**

parures de fenêtres
Venez voir le choix de parures de fenêtres le plus complet au Canada ou téléphonez notre service à domicile pour qu'un de nos conseillers en décoration vous rende visite.
331-5260
Parures de fenêtre*
Choisissez parmi la plus grande gamme d'articles
À partir de **1⁷⁹**

Garantie
CHIQUE JOUR/TOUTE L'ANNÉE
Si vous trouvez la même marchandise ailleurs à plus bas prix, nous respecterons non seulement ce prix mais nous vous accorderons un rabais additionnel de 10%.

litterie • édredons de duvet • matelas • porcelaine • serviettes • appareils électriques • batteries de cuisine • stores • tentures • papier peint • service de décoration à domicile gratuit • articles-cadeaux • boutique pour bébé • tapis • cristal • cuisine • figurines • lits en laiton • et plus encore !

Politique jeunesse

Québec veut des citoyens jeunes plus actifs

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre de l'Éducation et de la Jeunesse, François Legault, veut susciter une «citoyenneté active» de la part des jeunes Québécois. Reprenant son credo favori de l'emploi, le ministre Legault estime que le Québec doit d'ailleurs développer une véritable «culture de la relève» en accordant une importance particulière à la préparation de la vie professionnelle des jeunes.

Il s'agit là des grandes lignes du document de consultation qui servira au gouvernement Bouchard pour élaborer une politique jeunesse avant le mois de février 2001.

Dans la foulée du Sommet du Québec et de la jeunesse de février dernier, où une telle politique figurait au nombre des engagements gouvernementaux, le gouvernement a soumis hier le cadre et les orientations de sa future politique jeunesse.

Pour en arriver à créer des citoyens jeunes plus actifs, Québec pense qu'il faut développer, en plus d'une culture de la relève et d'une préparation professionnelle améliorée, un sentiment d'appartenance, ainsi que mettre en place les conditions favorables au développement de la personne.

Il est peu probable que les cri-

tiques fusent à la suite de la publication de cet avant-projet de politique puisqu'elle affiche résolument «un caractère général; elle est faite pour durer», peut-on lire dans les perspectives de mise en œuvre.

Québec pense en fait qu'il faut faire de la relève un véritable «enjeu collectif». Pour ce faire, il faudra faire une place aux jeunes, constate-t-on, dans les lieux d'influence, faire appel à leur créativité et planifier la main-d'œuvre en fonction de la relève.

Sur le plan professionnel, le gouvernement veut intervenir dans les secteurs de la formation professionnelle, technique et continue. Le document souligne également l'importance de l'accès à l'emploi, l'entrepreneuriat et la conciliation avec la vie familiale.

Pour s'assurer que ce document de 75 pages reflète les besoins des jeunes, le ministre responsable du dossier jeunesse, François Legault, a fait appel lors de son élaboration à un comité de 28 représentants de groupes jeunesse.

Cet avant-projet de politique fera l'objet d'une consultation au cours des prochains mois auprès des personnes et des groupes intéressés avant de devenir une politique au début de l'an prochain, tel que promis lors du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Conférence internationale sur le sida à Durban

La trithérapie par intermittence à l'étude

ASSOCIATED PRESS

Durban, Afrique du Sud — Des médecins expérimentent actuellement des interruptions volontaires de la trithérapie afin de déterminer s'il serait possible, voire même plus efficace, de suspendre pendant quelques semaines le traitement lourd et souvent pénible des personnes atteintes par le virus du sida.

Le D^r Anthony Fauci, directeur de l'Institut national américain des allergies et des maladies infectieuses, a présenté hier les résultats encore prématurés mais encourageants de ces premières expériences lors de la 13^e Conférence internationale sur le sida de Durban, en Afrique du Sud. «Les patients sont absolument enchantés par la perspective de passer la moitié de leur vie sans traitement», a-t-il assuré.

Cette nouvelle approche se démarque de la théorie selon laquelle une interruption même brève du traitement permettrait au virus du sida de muter et de revenir sous une forme impossible à maîtriser.

La trithérapie avec interruptions volontaires en est encore au stade expérimental. Mais elle présente plusieurs avantages potentiels: un coût moindre, des effets secondaires limités et une libération temporaire pour les patients des contraintes liées à la prise des médicaments à heure fixe. En outre, elle permettrait de rendre la trithérapie plus pratique et accessible financièrement dans les parties les plus pauvres du monde, où ce traitement qui combine plusieurs médicaments n'est pas à la portée de la plupart des personnes porteuses du virus VIH.

Selon le D^r Fauci, au moins une dizaine d'équipes différentes de par le monde étudient actuellement la thérapie structurée par in-

termittence et il faudra encore un an avant que les chercheurs puissent savoir si cette méthode ne présente pas de risques.

Dans l'attente, a-t-il prévenu, il faut se garder d'interrompre le traitement en dehors du cadre prudent de ces études. «Les effets à long terme sur l'émergence d'une souche résistante et l'évolution clinique finale des patients doivent encore être déterminés», a-t-il averti.

Il y a plusieurs années, lorsque la trithérapie a révolutionné le traitement du sida, certains chercheurs optimistes avaient prédit qu'il serait possible de guérir du sida en éliminant complètement le virus. Plus tard néanmoins, il est apparu que la trithérapie n'empêche pas le VIH de se reproduire à des niveaux extrêmement faibles et de se dissimuler dans les cellules de la lymphe, où il est hors d'atteinte des médicaments.

Certains des médecins qui expérimentent le traitement avec interruption surveillent les taux de virus de leurs patients et reprennent la trithérapie dès que le VIH revient en force.

Dans le cadre de l'une des expériences menées actuellement, qui devrait rassembler 70 personnes, les patients prennent leurs médicaments pendant deux mois, suivi d'une interruption d'un mois. Le virus revient vite lorsque les patients cessent de prendre leurs médicaments mais les niveaux mesurables disparaissent dès que le traitement reprend et aucun virus mutant n'a pour le moment été observé.

Selon le D^r Fauci, après deux ou trois cycles, le virus semble revenir moins fortement chez certains patients, ce qui pourrait laisser penser que le système immunitaire pourrait se renforcer pour contrôler mieux le virus lorsqu'il est exposé au VIH par à-coups.



LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

Service à domicile **GRATUIT**
331-5260

Centre Rockland
341-7810

Place Portobello
Brossard
671-2202

Les Galeries
Laval
681-9090

La Cathédrale
(Centre-ville)
282-9525

Tout pour la maison aux prix garantis les plus bas !

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



ÉRIC ST-PIERRE LE DEVOIR

Marie-Josée Dubé roule au parc Jarry sur l'Amigo, le vélo électrique inventé par son père, Jean-Yves. Ce vélo, un des plus perfectionnés de toute la production mondiale, a été montré pour la première fois en public hier à Montréal. Coûts d'utilisation: 3/100 de un cent par kilomètre.

À quand des rues réservées au vélo à Montréal?

Dans les grandes villes de la planète où le vélo est un moyen de transport, et pas seulement un véhicule récréatif, il domine les rues ou a ses rues bien à lui, totalement dédiées à lui, comme dans les Pays-Bas où ces rues ont une valeur exceptionnelle en raison de leur quiétude et de l'absence de pollution.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Montréal pourrait commencer à réserver des rues aux vélos dans quatre ou cinq ans, en complément de son actuel réseau de pistes cyclables qui sera alors terminé.

C'est ce qu'a déclaré hier Annie Samson, conseillère associée au comité exécutif, lors du lancement du projet Vélos électriques 2000, qui avait lieu au parc Jarry. C'est aussi à cette occasion qu'a été présenté aux journalistes l'Amigo, un vélo électrique québécois qui surpasse sur le plan technologique la plupart des vélos électriques produits par les plus grands manufacturiers internationaux.

Montréal et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) ont tous deux insisté sur le fait que l'expérience en cours avec le développement de vélos électriques de toute provenance avait pour but de favoriser l'expansion de ce mode de transport alternatif, qui se situe entre l'auto et le vélo classique. C'est le Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec, installé à Saint-Jérôme, qui dirigera cet essai unique. Des dizaines de travailleurs de la Ville de Montréal, de l'AMT et d'autres entreprises et institutions vont participer à Toronto, Montréal et Québec à des essais en vue de comparer et de classer sur le plan réglementaire ces nouveaux vélos, qui connaissent une vogue sans précédent ailleurs dans le monde mais qui sont interdits de vente au Canada et au Québec, sauf la production locale parce qu'on ne sait pas où les situer dans les règlements fédéraux.

Quand on demande à Mme Samson si Montréal songe à aller plus loin que réserver de minces bandes d'espace polluées par les voitures aux vélos en leur réservant des rues absentes de toute circulation automobile, elle répond sans hésiter que «c'est une très bonne question, d'autant plus que le maire est un cycliste», dit-elle, laissant entendre que l'idée lui plairait sûrement.

Mme Samson ajoute que «oui, on devra réserver des rues aux vélos» si on veut que ce moyen de transport devienne une solution

de remplacement sérieuse aux voitures polluantes pour mieux combattre le réchauffement climatique lié à l'effet de serre. Mais, ajoute-t-elle, «Montréal n'est pas rendue à cette étape. Il faut d'abord consolider le réseau de pistes cyclables au cours des prochaines années.»

Montréal est une des villes d'Amérique du Nord où on retrouve la plus forte concentration de vélos au sein de la population. Un tel engouement indique que des rues réservées pourraient augmenter sensiblement l'usage du vélo parce qu'elles seraient beaucoup plus sécuritaires et peu polluées. Hier, Normand Bergeron, de l'AMT, précisait que l'air est en général 18 fois plus pollué dans les bouchons de circulation automobile, ce qu'avant les cyclistes plus intensément que quiconque...

Jusqu'ici, Montréal a développé

un réseau de 140 km de pistes cyclables, généralement à côté des voitures, avec ou sans séparateurs bétonnés. La Ville se donne cinq ans pour compléter son réseau.

D'autre part, tous les grands de la jeune industrie du vélo électrique étaient représentés hier au lancement du Projet vélos électriques 2000: Ford, Honda, Renault, Yamaha et Procycle, pour en nommer quelques-uns. Mais le clou a sans conteste été l'Amigo, de la jeune firme EPS Systèmes, d'Asbestos.

Ce vélo, équipé d'un moteur roue arrière — donc sans engrenage comme le E-Bike de EV Global, que présentait récemment *Le Devoir* —, est unique parce que son moteur agit comme un générateur électrique au freinage. La récupération peut-être accentuée à volonté, ce qui permet de recharger la batterie dans les pentes tout en économisant les freins. Ce vélo de 21 vitesses peut, par ailleurs, se propulser uniquement avec son moteur, comme une mobilette, ou en mode d'assistance, avec différents niveaux d'aide, ajusté au degré de difficulté.

Les chantiers de Beaver à Laval et Saint-Hubert sont suspendus

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

La Commission de la construction du Québec a suspendu hier les chantiers de Beaver à Laval et à Saint-Hubert.

La Commission a expliqué que l'entrepreneur actuel n'avait pu démontrer qu'il était titulaire de la licence appropriée pour effectuer des travaux relatifs aux ponts et viaducs.

Cette ordonnance de suspension touche les travaux exécutés sur les chantiers de la route 116 à Saint-Hubert et sur ceux du boulevard du Souvenir et du boulevard de la Concorde à Laval.

À la suite de l'effondrement du viaduc du Souvenir sur l'autoroute 15, le 18 juin dernier, la Compagnie de pavage d'asphalte Beaver et son entrepreneur de caution, la London Garantie, avaient annoncé le transfert des travaux à Constructions et pavage Jeskar.

Jeskar, qui détient une licence

d'entrepreneur général, est une compagnie sœur de Beaver. Elle a la même adresse et le même président que la compagnie mère de Beaver, le Groupe Devesco.

Dans un communiqué émis hier, la Commission de la construction du Québec a indiqué qu'elle avait demandé aux intervenants de démontrer la conformité de ce transfert.

«À ce jour, malgré deux avis signifiés par huissier, ces éléments demeurent incomplets et insuffisants», a indiqué la Commission dans un communiqué émis hier.

Problèmes de solvabilité

En raison de problèmes de solvabilité, Beaver n'avait pu renouveler sa licence de construction à son échéance, le 17 février dernier. Quelques jours plus tard, elle s'était placée sous la protection de la Loi de la faillite. Ses dettes atteignent 32 millions.

Le 4 juillet dernier, la Régie du bâtiment a fait savoir qu'elle ne

délivrera pas de nouvelle licence d'entrepreneur à Beaver, cette dernière étant incapable de prouver sa solvabilité.

La même journée, la Commission a enclenché le processus de suspension, accordant aux entreprises touchées jusqu'à midi, le 10 juillet, pour produire les renseignements nécessaires.

La suspension ne touche pas les autres chantiers de Beaver, soit ceux de la rue Atwater, à Montréal, de Dorval et de Sainte-Anne-des-Plaines. Ces chantiers n'appartiennent pas à la sous-catégorie des ponts et des viaducs et sont présentement inactifs.

La Commission de la construction a indiqué que les travaux de Laval et de Saint-Hubert ne reprendront que lorsqu'elle les aura autorisés.

L'effondrement du viaduc du Souvenir avait causé la mort d'un automobiliste et en avait blessé deux autres. Les travaux n'avaient pas repris à ce site.

Huitième édition des célébrations de la fierté lesbienne et gaie

Des fêtes tous azimuts

«C'est un gros événement touristique en croissance à Montréal»

SILVIA GALIPEAU
LE DEVOIR

Divers-Cité dévoilait hier le détail de la programmation de la 8^e édition des célébrations de la fierté lesbienne, gaie, transsexuelle et travestie de Montréal. Deux jours de plus que l'an dernier, plus de spectacles, plus d'activités, mais un budget toujours aussi maigrichon.

Cet été, les célébrations de la fierté lesbienne et gaie dureront une semaine complète, du 31 juillet au 6 août. Si le festival est aussi couru que l'an dernier, on s'attend à voir participer plus d'un million de personnes, dont 600 000 au traditionnel défilé, lequel, cette année, quitte la rue Saint-Denis pour déménager sur le boulevard René-Lévesque.

Le tout commencera le lundi 31 juillet par un spectacle de l'humoriste Mado au Casino de Montréal, laquelle sera accompagnée de huit *drag queens*. Puis se succéderont, au fil de la semaine, divers spectacles gratuits à la place Émilie-Gamelin: big band, musique latino, danse contemporaine et musique

funkie. Lors de la journée communautaire de samedi, tout le Village gai de Montréal sera en fête, avec une centaine de groupes communautaires sur place. En soirée, le spectacle Mascara accueillera rien de moins que 35 *drag queens* et 75 danseurs, le tout toujours gratuit et en plein air à la place Émilie-Gamelin. Les célébrations se termineront le dimanche, avec une journée à nouveau chargée. Le défilé débutera à midi sur le boulevard René-Lévesque au coin de Guy, site de l'ancien Village gai, et se dirigera jusqu'au coin d'Amheart, cœur de l'actuel Village. Le trajet a été modifié cette année pour des raisons de sécurité. La fête se poursuivra jusqu'à 23h, avec une série de spectacles de tous genres.

«C'est un gros événement touristique en croissance à Montréal», commentait hier Suzanne Gérard, directrice générale et fondatrice de Divers-Cité, organisme à but non lucratif voué à la promotion des droits et de la culture de la communauté gaie. L'événement attire un nombre croissant de touristes, d'Ontario mais aussi des États-Unis. Ils étaient près de 100 000 l'an

dernier. Du tourisme qui rime avec des retombées économiques. Divers-Cité chiffre à 23 millions les retombées de la dernière édition. «Les touristes gais dépensent beaucoup plus [que les autres]. Le sport national, c'est le shopping», plaisantait Suzanne Gérard. Sport national ou pas, les touristes américains, toujours en plus grand nombre, viennent aussi munis de leurs dollars américains, précisait-elle.

Si les célébrations sont de plus en plus courues, Divers-Cité est toujours aux prises avec un minuscule budget, lequel ne dépasse pas les 600 000 \$ cette année. L'organisme reçoit diverses subventions du secteur public, dont 50 000 \$ du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, mais s'autofinance néanmoins à 75 % grâce aux ventes d'alcool, aux collectes de rues et à la commandite. Mais cette dernière demeure infime, déplorait Suzanne Gérard. «On a le dixième de la commandite [qu'il nous faudrait]. [...] Les gens ont peur [...] de s'associer à un événement comme ça. Alors que, malgré tout, il y a énormément de gens. C'est devenu un événement populaire.»

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

ROLEX

Lady-Datejust
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

Patrimoine
en fleurs

JUSQU'À
40%

Rejoignez-nous à la promotion estivale Patrimoine et venez profiter de réductions allant jusqu'à 40% sur nos mobiliers-démonstrateurs sélectionnés

Patrimoine

3952 Avenue Laval Ouest,
coin Cité Labèque
Laval (C-5) 471-2575
(450) 687-6867

La salle de montre est fermée tous les dimanches durant l'été

Je souscris à la
CAMPAGNE
INTERNATIONALE
de Gilles Rhéaume du MSQ
contre le C-20 d'Ottawa

Le Québec a besoin de votre soutien
59006 - 6595 St-Hubert
Montréal État du Québec
H2S 3P5

LES ACTUALITÉS

James Gabriel au Devoir

Quand subsiste une certaine amertume

VALÉRIE DUFOUR
JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

À Kanesatake comme ailleurs, on ne prend pas les armes sans en assumer les conséquences. Doucement, le souvenir des 78 jours de la crise d'Oka s'amenuise, mais une certaine amertume subsiste chez les résidents de la municipalité et au sein de la communauté mohawk. Si les Amérindiens ont enterré leur hache de guerre, ils n'ont pas tu leurs revendications pour autant.

A 33 ans, le grand chef James Gabriel est un leader modéré. Pour plusieurs, il représente l'espoir d'améliorer les choses tout en préservant la paix. Depuis son arrivée au conseil de bande en 1995, il a choisi de défendre la cause des autochtones par le lobbying politique. En 1996, la police mohawk a pris la relève de la Sûreté du Québec en ce qui a trait aux services policiers à Kanesatake. Il y a quelques semaines, James Gabriel apposait sa signature au bas d'une entente ouvrant la voie à l'autodétermination. Ne lui reste maintenant qu'à convaincre les membres de sa communauté que le virage proposé est le bon.

Futé

Quand on lui demande s'il a pris les armes en 1990, le leader autochtone sourit et lance que même s'il l'avait fait, il ne le dirait pas à des journalistes... Plus futé, il précise tout de même qu'il a passé l'été à Kanesatake. «Je pensais que s'il n'y avait pas de témoins, il était possible qu'on massacre ceux qui défendaient

nos terres», a indiqué James Gabriel au cours d'une entrevue accordée au *Devoir* la semaine dernière. Il précise qu'il n'y avait aucune arme à feu à la barricade du chemin du Mille quand elle a été érigée au mois de mars. «Mais quand un assaut de la SQ est devenu de plus en plus évident, ils [les Mohawks de la pinède] ont dû faire face à la situation. Une chose est sûre, le 11 juillet, les gens se sont unis.»

Une décennie plus tard cependant, les divisions sont sensibles dans la communauté. Un peu comme les souverainistes et les fédéralistes s'opposent au Québec, les traditionalistes n'ont pas les mêmes vues au sujet de l'avenir de la nation mohawk que les membres du conseil de bande. Et James Gabriel tente justement de jeter des ponts entre les deux factions. «Il faut tirer des leçons de [la crise de] 1990. Il faut comprendre l'importance du dialogue quand une situation difficile se présente avant que tout ne dégénère. Il faut "dealer" avec les problèmes quand ils sont encore petits.»

Selon l'ex-grand chef du village huron, Max Gros-Louis, les Mohawks ont souffert plus qu'ils ont obtenu de gains pendant et après la crise d'Oka. «Les Mohawks de Kanesatake ont fait avancer la cause de toutes les Premières Nations au Canada», a-t-il confié en entrevue au *Devoir*. «Malheureusement, c'est eux qui ont payé pour ce progrès à coups de préjugés et d'intolérance.»

Avec le temps, James Gabriel a tout de même rétabli le dialogue avec le gouvernement fédéral et a régulièrement des discussions avec le nouveau maire de la municipalité d'Oka, Yvan Patry. «Les rela-

L'été indien



1990

tions sont plus faciles qu'avec l'ancien maire [Jean Ouellette, qui a quitté son poste en novembre 1999] parce qu'il était montré du doigt par tout le monde comme le gars qui avait envenimé la crise. C'était impossible d'établir des relations politiques avec lui.»

A la mairie d'Oka, on tient à peu près le même discours. «Nos communautés vivent bien ensemble depuis des années. Les événements de 1990 ont servi de leçon à tout le monde. Nous avons tous compris que le dialogue valait mieux que la confrontation», indique Yvan Patry. Même s'il y a eu «une ou deux années de gêne mutuelle pendant lesquelles on se regardait de travers», le maire affirme que tout cela est fini et que l'animosité s'est dissipée.

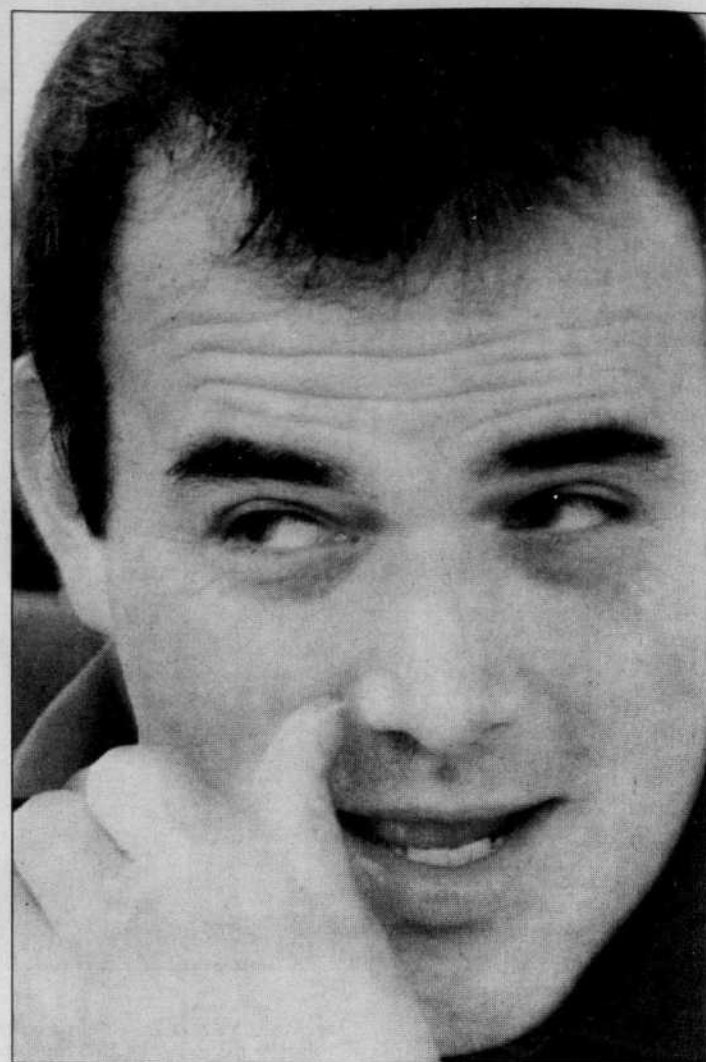
Yvan Patry voit le projet d'entente sur le territoire de Kanesatake d'un bon œil car il va combler un vide juridique. «C'est un pas important vers le futur. Il faut comprendre que les lois et règlements ne sont pas là que pour donner des

amendes, mais surtout pour maintenir et développer le respect entre voisins.» Il avoue d'emblée respecter beaucoup le nouveau grand chef James Gabriel. «Il est très vigilant. J'ai une très bonne relation avec lui et on échange toujours à propos de nos problèmes.»

Et des problèmes, le grand chef en a rencontré sur sa route depuis son arrivée au conseil: coups de feu nocturnes, contrebande de cigarettes et d'alcool, plantations de marijuana. «L'élément criminel est encore présent sur le territoire, mais la force policière l'a fait reculer et l'a rendu plus clandestin», assure James Gabriel. Il y a souvent des préjugés envers les Amérindiens, dont celui voulant qu'ils soient tous des criminels, souligne-t-il. «C'est malheureux car c'est une minorité. Chaque fois qu'il y a une arrestation, on la médiatise. Pourtant, la police mohawk applique une politique de tolérance zéro. Nous ne voulons pas que le territoire devienne un paradis pour le crime organisé.»

Il prétend que cette nouvelle force policière (12 officiers pour 1300 personnes) a diminué le nombre de coups de feu et la vitesse sur les routes.

Et dans un avenir rapproché, James Gabriel a des projets d'envie. «Le parc d'Oka reçoit entre 500 000 et 600 000 visiteurs à chaque année, il faut en profiter. Nous pensons bâtir un village historique avec des gens qui y vivent comme dans le temps. Aujourd'hui, il faut être réaliste et développer le tourisme sur le territoire, et il faut surtout que les gens n'aient pas peur de venir chez nous.»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

James Gabriel: «Une chose est sûre, le 11 juillet, les gens se sont unis.»

Ancien maire d'Oka

Chevrette est en faveur d'un leadership autochtone fort

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

La crise autochtone de 1990 aura au moins permis au gouvernement et aux Premières Nations d'apercevoir la seule voie possible pour régler des conflits: celle de la négociation. Le ministre des Affaires autochtones, Guy Chevrette, estime que la clef de ces négociations, pour son gouvernement, est de faire face à des élus autochtones représentatifs et croyant aux valeurs de la démocratie. Il encourage un leadership politique autochtone fort.

«Plus le leadership politique autochtone va s'affirmer, plus on a des chances de signer de plus en plus d'ententes. [...] Plus on sera constants dans notre action et de bonne foi, on sera en mesure d'éviter ce genre d'événement majeur et nocif», dit-il en parlant des événements d'Oka.

Il ajoute que «les vrais leaders éclairés» connaissent fort bien les avantages politiques et économiques de négociations menées de bonne foi. A contrario, l'intervention des avocats et des tribunaux relève davantage de l'affrontement que de l'esprit de partenariat que souhaite développer Québec avec ses 11 nations autochtones.

Le ministre Chevrette avoue toutefois qu'il n'est pas en mesure de dire «plus jamais» au sujet d'Oka parce que le dossier reste «très fragile» et qu'il faut le traiter du «bout des doigts». Les barricades sur les routes peuvent

encore être érigées pour faire valoir certains points de vue.

«Mais c'est rarement l'affaire de la majorité. Un camionneur qui bloque une route ne parle pas au nom de l'ensemble des camionneurs du Québec. A Listuguj, ils étaient deux leaders seulement qui ont participé au barrage. Les forces politiques étaient contre.»

En outre, précise le ministre, à un leadership politique fort et démocratique s'ajoute la nécessité pour les nations autochtones de se prendre en main financièrement. «L'indépendance économique est souhaitable le plus vite possible. Sans cela, comment peuvent-ils s'en sortir?» Il estime que les deux parties ont tiré la même leçon des événements d'Oka: l'affrontement ne mène nulle part. «Je suis persuadé que seule la voie de la négociation peut nous amener, de part et d'autre, à des résultats concrets. On n'aurait jamais pensé il y a dix ans conclure 10 ententes simultanées avec Kahnawake. C'est chose faite et une loi a été votée.»

Depuis 10 ans et plus particulièrement depuis la nouvelle politique autochtone en 1998, une quarantaine d'ententes sectorielles et globales ont été signées avec plusieurs des 11 nations autochtones. Le gouvernement québécois, souligne M. Chevrette, se compare désormais avantageusement au Canada et aux États-Unis dans ses relations avec les autochtones.

Mais il ne croit pas nécessaire d'en venir à un

abandon de l'exemption fiscale autochtone, qui a été consentie par le gouvernement fédéral. Comme le démontrent les ententes conclues avec les Mohawks de Kahnawake, il est possible selon lui d'harmoniser les prix de vente, un élément que l'on retrouve dans l'approche commune avec les Innus de Mamuitun. Québec reconnaît un droit individuel de consommation, mais pas un droit collectif de faire le commerce, ce qui est à la base du principe de détaxation, selon lui.

Dans le cadre des négociations territoriales globales avec les Innus, M. Chevrette nie que son gouvernement tente en ce moment d'éteindre les droits ancestraux autochtones, dont se réclame Mamit Innuat pour refuser de négocier, en les définissant. Il ne croit pas d'ailleurs que tous les droits peuvent être définis dans un traité.

«On dit: on vous reconnaît un droit. Jusqu'où mène le droit? Le droit à la chasse et à la pêche ne permet pas de chasser et de pêcher n'importe où et n'importe quand. Est-ce que ce droit permet d'éliminer une espèce faunique? La pérennité des espèces doit être assurée.»

Pour la langue et la culture, Québec est prêt à reconnaître une autonomie complète, promet-il. De plus, l'approche graduelle est également possible, puisqu'en éducation, par exemple, les autochtones ne sont pas tous en mesure d'offrir immédiatement des cours de niveau collégial ou universitaire.

Ouellette, l'éternel «bouc émissaire»

VALÉRIE DUFOUR
JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Rien, Jean Ouellette ne regrette rien. «Depuis dix ans, c'est toujours moi le bouc émissaire. Mais j'étais le maire et j'avais le droit de faire un gros projet sur un terrain qui nous appartenait», explique celui qui a été à la tête d'Oka pendant 25 ans.

Plus souvent qu'à son tour, Jean Ouellette a été montré du doigt comme l'élément déclencheur de la crise d'Oka. L'ancien maire avait en effet obtenu une injonction pour forcer la levée des barricades sur le chemin du Mille le 29 juin 1990. Les Mohawks avaient dix jours pour s'exécuter, période au terme de laquelle le maire a ajouté 24 heures. Les Mohawks ont bravé cet ultimatum.

Le 11 juillet, la Sûreté du Québec (SQ) débarquait avec force dans la pinède et le caporal Marcel Lemay trouvait la mort. Dès lors, un siège de 78 jours s'est installé. Malgré les conclusions du coroner Guy Gilbert, Jean Ouellette prétend qu'il n'a jamais demandé un assaut de la SQ. «Ce n'est pas vrai, je n'ai rien commandé du tout. Je vois que la situation est pareille qu'en 1990, on me voit comme le gros méchant de l'histoire. J'ai demandé à la police de protéger mes citoyens contre le vandalisme, explique-t-il. [...] Je ne savais pas qu'ils allaient intervenir. C'est d'ailleurs ce qui m'a réveillé le matin. J'ai entendu tirer et le bruit d'un hélicoptère de la SQ passer au-dessus de ma maison.»

Avec le recul, l'ancien maire indique qu'il a compris bien des choses. «Ce n'est pas l'agrandissement du terrain de golf qui a tout

causé. Le problème existait depuis plusieurs années et le gouvernement a laissé les choses aller.» Il précise que jamais il n'a été question de construire sur l'ancien cimetière mohawk. A preuve, «le conseil municipal a consenti à doubler sa superficie il y a cinq ans», clame-t-il.

En 1990, le maire actuel d'Oka, Yvan Patry, n'a pas participé directement à la résolution de la crise. Il était cependant maire de la paroisse d'Oka et il a dû rassurer plusieurs familles qui avaient décidé de rester à l'intérieur des barricades. «Personne ne s'attendait à ce que l'agrandissement du golf devienne

un véritable drame, indique-t-il. [...] Il y avait des choses qui traînaient depuis longtemps et ça, ce n'était pas à la municipalité à les régler.» Yvan Patry croit que son collègue Jean Ouellette a servi d'objet pour détourner les regards de l'inertie des gouvernements. «Il n'a fait que son travail», glisse-t-il.

Au sortir de la crise, Jean Ouellette précise que la municipalité a décidé de se retrousser les manches et de tourner la situation à son avantage. «La crise n'a pas duré dix ans, mais 78 jours! On s'est pris en main et on a mis sur pied un comité de tourisme.» On a profité de la «publicité» découlant de l'énorme couverture médiatique des événements de l'été pour attirer des visiteurs, renchérit Yvan Patry. «Beaucoup de gens sont venus voir où ça s'était passé», souligne le maire.

Par ailleurs, au mois d'avril dernier, le Club de golf d'Oka a eu gain de cause contre son assureur. Une décennie plus tard, le club a ainsi obtenu 426 000 \$ pour les dommages causés lors de la crise amérindienne.



Jean Ouellette

CONCOURS LE DEVOIR

MAGIE DE LA COSTA DEL SOL

GAGNEZ UN SÉJOUR AU MAGNIFIQUE LAS DUNAS BEACH HOTEL & SPA

MEMBRE DE «THE LEADING HOTEL OF THE WORLD»





COMPRENANT :

- L'HÉBERGEMENT POUR DEUX PERSONNES PENDANT 6 JOURS
- DEUX BILLETS D'AVION ALLER-RETOUR SUR LES AILES DE SWISSAIR

CONCOURS MAGIE DE LA COSTA DEL SOL

Nom _____

Adresse _____ App. _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone (rés.) _____ (bur.) _____

Abonné au Devoir: oui non

Retournez par la poste à : Concours Magie de la Costa Del Sol, 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec H3A 3M9, Téléphone : (514) 985-3355 ou 1-800-463-7559


LE DEVOIR

Destination d'un jour

Découvrez la destination évasion préférée de nos journalistes

A ne pas manquer, tous les vendredis dans

LE DEVOIR



• LES ACTUALITÉS •

Si le chef du Parti progressiste-conservateur devait perdre dans un éventuel face-à-face

Day met Clark au défi de rejoindre l'Alliance

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Les chefs des deux partis fédéraux de droite, l'Alliance canadienne et le Parti progressiste-conservateur (PC), se sont mutuellement mis au défi hier dans ce qui prend maintenant l'allure d'une valse d'intimidation.

Stockwell Day, le nouveau leader de l'Alliance, a demandé à Joe Clark s'il serait prêt à lui remettre les clés du PC s'il devait perdre lors d'une élection complémentaire qui ferait s'affronter les deux chefs.

«Je me demande si [Joe Clark] serait intéressé, s'il y avait une élection complémentaire dans laquelle nous nous affronterions — et je n'échafaude aucune hypothèse sur la circonscription où cet affrontement pourrait avoir lieu — et s'il devait perdre cette élection, s'il serait prêt, dans l'intérêt de cette alliance de la droite, à rallier son parti à l'Alliance canadienne. S'il perdait, se joindrait-il à nous?», a-t-il lancé en conférence de presse. M. Day était à Ottawa hier pour rencontrer individuellement chacun des 57 députés de l'Alliance.

Le défi de Stockwell Day est une riposte à celui lancé samedi par Joe Clark. Quelques heures avant que M. Day ne soit couronné à la tête de l'Alliance canadienne, à Toronto, M. Clark l'avait en effet invité à se présenter contre lui dans une élection partielle dans Calgary-Centre. Ni M. Day ni M. Clark n'occupent un siège à la Chambre des communes.

En fait, M. Day pense que si M. Clark devait perdre lors d'une élection contre lui ou contre tout autre candidat de l'Alliance canadienne, il devrait rejoindre son parti. Par contre, l'inverse ne tient pas: si Stockwell Day devait perdre lors d'une élection complémentaire, il n'aurait pas, selon lui, à se joindre pour autant au Par-

ti conservateur de Joe Clark. *«Quand vous avez un parti qui est beaucoup plus grand que l'autre, un parti qui de surcroît forme l'opposition officielle, l'Alliance canadienne, je ne crois pas qu'il serait alors prudent pour moi de suggérer l'inverse.»*

M. Day n'a pas encore décidé s'il allait accepter «l'invitation» de M. Clark. Il dit vouloir faire son entrée au Parlement le plus rapidement possible, mais la circonscription où il se présentera n'a pas encore été choisie. Son porte-parole, Jim Armour, a précisé hier que l'acceptation par M. Clark des conséquences de sa défaite éventuelle ne constituait pas une condition pour que Stockwell Day se présente dans Calgary-Centre et, donc, que l'affrontement entre les deux chefs ait lieu.

De Calgary, Joe Clark a demandé, en réponse à ce nouveau défi, si Stockwell Day allait «accepter de faire la même chose s'il perd». Il a ensuite balayé le tout du revers de la main en indiquant qu'il serait candidat dans Calgary-Centre et nulle part ailleurs et qu'il avait bien l'intention de remporter son élection.

M. Clark a obtenu hier l'appui du premier ministre conservateur du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord, qui a indiqué que l'Alliance canadienne ne comprenait pas assez le Canada atlantique pour y faire des gains. Selon lui, seul M. Clark était en bonne position pour devenir le prochain ministre.

Cette déclaration est venue mettre un peu de baume sur les plaies de Joe Clark, qui ont été encore un peu plus ouvertes cette semaine par le premier ministre de l'Alberta, le conservateur Ralph Klein. *«Joe est un survivant, a-t-il déclaré lundi. Mais je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'espoir pour son parti. La plupart des membres de ce parti, comme les membres du Parti réformiste, se sont joints à l'Alliance canadienne. [...] Joe devrait faire la même chose.»*

Les membres québécois boudent le vote...

L'Alliance canadienne peut bien se vanter d'avoir recruté quelque 11 000 membres au Québec, ceux-ci sont restés plutôt indifférents à la course à la direction de leur nouveau parti. Selon les données rendues publiques hier, seulement 1444 d'entre eux se sont prévalus de leur droit de vote téléphonique, la semaine dernière, pour un taux de participation d'à peine 13 %. En comparaison, à l'échelle du pays, le taux de participation des membres de l'Alliance a été de 58 % (soit 118 487 voix exprimées sur un total de 205 000 membres). En chiffres absolus, les 1444 votes du Québec équivalent à peu près à ceux du Nouveau-Brunswick (1354) et de la Nouvelle-Écosse (1456) mais ne pèsent pas lourd comparés à ceux de l'Alberta (41 811) ou de l'Ontario (36 014). Au total, la participation du Québec n'a compté que pour 1,2 % de toutes les voix exprimées au second scrutin.

Hier, le porte-parole du parti, Tony Gronow, n'arrivait pas à expliquer cette différence. Mais selon lui, il n'y a aucun lien avec les allégations d'irrégularités qui avaient entaché les derniers jours de la campagne au leadership en ce qui a trait au recrutement de membres. On se rappellera que près de 1400 pseudo-membres avaient été rayés de la liste dans la circonscription de Gaspé et que beaucoup de Québécois avaient reçu une carte de membre sans l'avoir sollicitée. *«Je ne crois pas qu'il y ait un lien»,* a dit M. Gronow.



JIM YOUNG REUTERS
Tout le monde n'apprécie pas le nouveau leader de l'Alliance canadienne...

sur les débordements de la nature

sur les décisions de l'industrie

sur les mouvements de foule

sur les déclarations capitales

sur les points chauds du globe...



en **direct**
sur la vie

É D I T O R I A L

Le pire du génocide

Le rapport que vient de publier le groupe chargé par l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) d'analyser le génocide perpétré contre les Tutsis confirme que les États-Unis, la France, la Belgique et l'Église catholique en sont en grande partie responsables.

Tout au long du drame qui s'est joué au Rwanda, les puissances occidentales ainsi que les autorités religieuses ont fait preuve d'une indifférence sélective d'autant plus nauséabonde qu'elles auraient pu tuer dans l'œuf les velléités génocidaires des Hutus. En ayant accordé la préséance à leurs intérêts géopolitiques ainsi qu'à leurs intérêts électoraux, Bill Clinton et Madeleine Allbright pour les États-Unis, François Mitterrand et Édouard Balladur pour la France, le gouvernement belge et la hiérarchie catholique ont ridiculisé, si l'on peut dire, le fameux «Plus jamais!» que le monde entier avait clamé aux lendemains de l'holocauste.

On savait, tout le monde savait, depuis le fameux télégramme envoyé par le général canadien Roméo Dallaire au siège de l'ONU, en janvier 1994, que les Hutus fomentaient depuis des semaines un génocide de grande ampleur visant les Tutsis ainsi que les Hutus jugés modérés. Plutôt que de donner satisfaction aux requêtes répétées de Boutros Boutros-Ghali, alors secrétaire général de l'ONU, d'envoyer les renforts réclamés par le général Dallaire, les membres du Conseil de sécurité, les États-Unis et la Grande-Bretagne d'un côté, la France de l'autre, polémiquaient à qui mieux mieux en fonction des positions géostratégiques qu'ils occupaient alors dans cette partie du monde.

De loin la puissance la plus présente, donc la plus influente au Rwanda, la France a arrêté et orienté ses décisions en fonction d'un axe et d'un seul. À savoir: le soutien apporté par les Ougandais au Front patriotique rwandais (FPR), formé par les Tutsis, prouvait à l'environnement que le monde anglo-saxon conspirait afin de prendre le contrôle d'une partie de l'Afrique francophone. Telle était en tout cas la conviction partagée par le président Mitterrand et le premier ministre de l'époque, Édouard Balladur.

Ce dernier, alors qu'il témoignait devant la commission parlementaire chargée d'étudier les événements, s'appuyait sur le fait que, les membres du FPR qui avaient envahi le Rwanda en 1990 ayant été entraînés aux États-Unis, cela confirmait la justesse du point de vue adopté par le gouvernement. Incidemment, le président de cette commission, Paul Quilès, conclua son rapport par un autre de ces ni-ni dont la France est orfèvre: «Ni responsable, ni coupable.»

En ce qui concerne les Américains, l'approche choisie découle en bonne partie d'un vice sémantique. Après le traumatisme causé, au sein de la population américaine, par l'expérience somalienne en 1993, les autorités ont tout fait pour nier la réalité du génocide alors qu'il était en cours. Plus les Américains tardaient à qualifier ce qui se passait de génocide, moins ils étaient dans l'obligation, conformément à la charte de 1948 sur la prévention et la sanction du génocide, d'envoyer un contingent de militaires.

Dans leur rapport, les auteurs soulignent: «Il est incontestable qu'aucun pays n'a fait plus que les États-Unis pour saper l'efficacité de la MINUAR [Mission des Nations unies au Rwanda]. Les Rwandais, terrifiés, espéraient avoir la protection de la MINUAR mais à l'exception de la Grande-Bretagne, les États-Unis ont été le seul pays absolument insensible à de tels espoirs.»

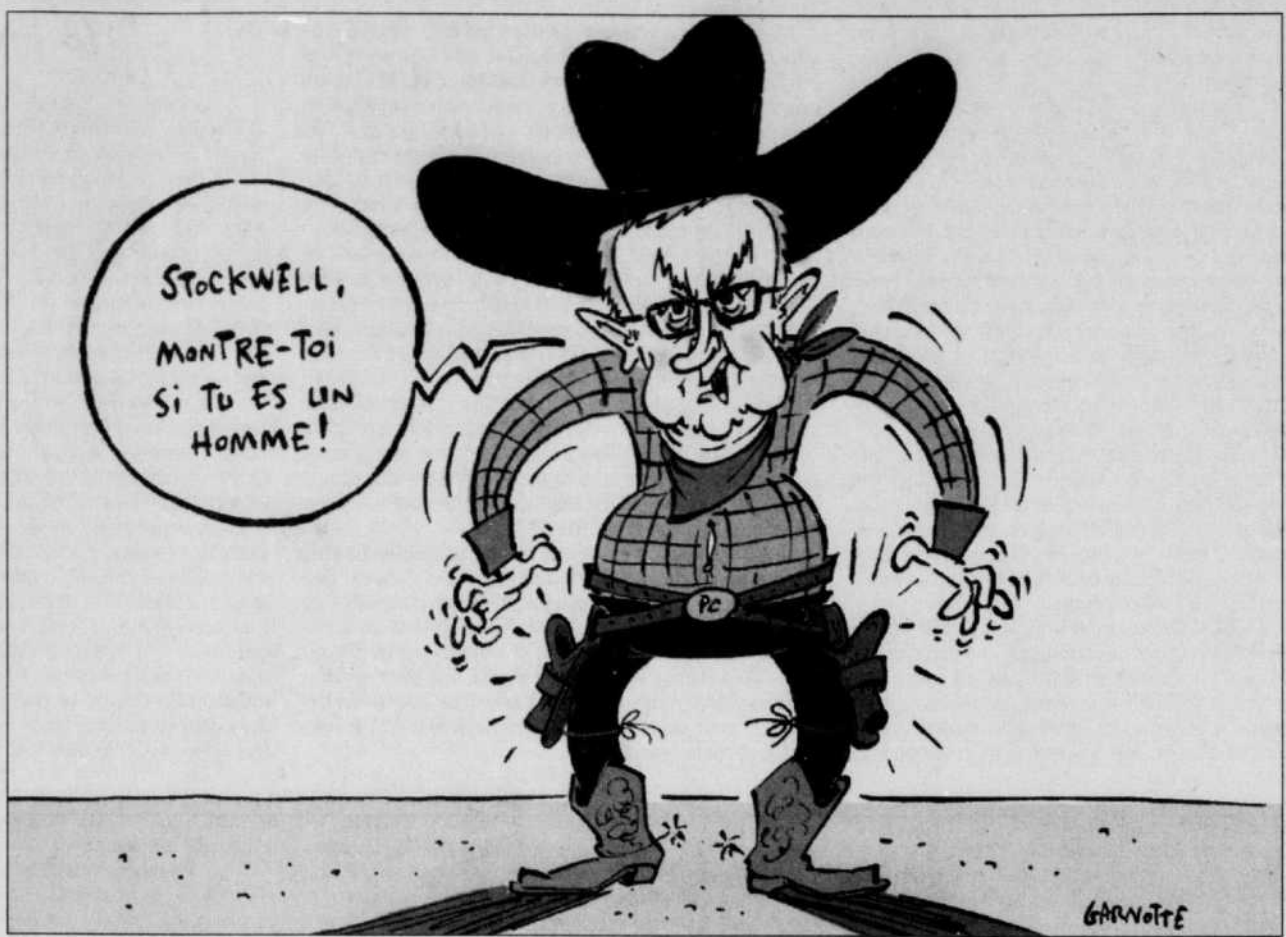
En la Belgique, les États-Unis trouvèrent un allié inespéré qu'inattendu. En effet, après la mort de dix de ses soldats présents au Rwanda, l'ancienne puissance coloniale de cette région décida de rapatrier son contingent en camouflant ce geste d'une grande lâcheté sous le prétexte suivant: mettre un terme à la MINUAR.

Pour ce qui est, enfin, du clergé, le rapport est tout aussi accablant qu'il l'est à l'endroit des Américains, des Belges et des Français. Après que des roquettes eurent abattu le président Habyarimana, on se souviendra que les partisans du Hutu Power s'appliquèrent à exécuter leur plan. Selon les témoignages recueillis, les Hutus «ont bénéficié d'un soutien indispensable de la part des leaders des Églises catholique et anglicane». À titre d'exemple, on mentionne que dans un cas seulement, l'indifférence d'une autorité catholique s'est traduite par le massacre en quelques heures de 2000 Tutsis.

À la lecture de ce volumineux rapport, on ne peut que rappeler que s'il y a un pire que le génocide, c'est bel et bien de savoir qu'il aurait pu être évité.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Rédacteur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET



L E T T R E S

Le moment des adieux

Quand arrive le mois de juin, j'ai toujours un peu le cafard. Certes, les vacances s'amènent et, avec elles, un peu de repos. Mais c'est aussi le moment des adieux ou, au mieux, des au revoir. Chaque année, je les vois partir pour les vacances en me disant que je les reverrai peut-être, si ce n'est pas au cégep, ce sera quelque part sur la rue, au cinéma ou dans une boutique. Et pourtant, quand arrive la fin de l'année, malgré la fatigue accumulée depuis septembre (ou, dans les faits, depuis le milieu du mois d'août puisque d'année en année, il me semble qu'on commence de plus en plus tôt...), j'ai envie de les remercier, tous et toutes qu'ils sont.

Depuis onze ans que j'ai embrassé le fabuleux métier d'enseignant, ils ont été près de 2500 à me stimuler, à m'encourager, à me dire que ce que je faisais valait la peine d'être bien fait. Deux mille cinq cents... pardonnez-moi si je ne me souviens pas de tous leurs noms, mais ils étaient tous beaux et toutes belles, dans la tête et dans le cœur. Parmi eux, des drôles, des moins drôles, des lunatiques, des organisés comme des désorganisés, des curieux, des paresseux, des minutieux, des éternels retardataires, des angoissés et des pas énervés... Oui, ils étaient tous beaux, elles étaient toutes belles.

Depuis onze ans, j'ai fréquenté des jeunes et des moins jeunes. J'ai commencé ma carrière en enseignant au secondaire et, depuis huit ans, je professe au collégial, tout en donnant quelques charges de cours à l'université, où je contribue à former les enseignants de français de demain.

Chaque ordre d'enseignant apporte son lot de bonheur et ses angoisses; mais je ne m'inquiète pas pour eux. Certains iront jusqu'au bout de leurs rêves les plus fous alors que d'autres se contenteront de rêver éveillés. Accrochez-vous! Vivez! Allez au bout de vos rêves! Je me souviens d'un groupe majoritairement peuplé de gars qui ont joué un extrait de *Les Belles-Sœurs* de Tremblay. Ils m'avaient épatée! Je me souviens de Bruno, qui a réussi son examen de français du ministère de 5^e secondaire; de Jacky, qui a fait un exposé oral devant la classe malgré un bégaiement prononcé; de Ian, qui venait causer sexualité dans mon bureau à l'heure du midi; de Vincent, qui jouait de la guitare; de Christine, qui s'intéressait aux

camps de concentration; de Jérôme, qui a ajouté quelques phrases à sa réplique de théâtre; de Daniel, qui va sûrement publier bientôt son premier roman; de Geneviève, Caroline et Patrick, qui ont déjà publié un petit bouquin à l'intention des futurs enseignants; de Sophie, qui tene le journal étudiant entre ses mains; ou de Gino, qui jouait la «grosse structure» dans la pièce de théâtre montée par la troupe du cégep. Enseigner, c'est vraiment le plus beau métier du monde! Pour le plaisir de donner, de se donner. Et de recevoir, un jour qu'on s'y attend le moins, quelque chose en retour.

Merci à tous mes étudiants. Ceux que j'ai côtoyés cette année comme ceux que j'ai rencontrés ces dernières années. Ils ont fait de moi non seulement une meilleure prof en m'obligeant à me dépasser mais surtout un meilleur être humain. Je leur souhaite de belles vacances.

Julie Roberge
Enseignante de français
Cégep André-Laurendeau
Juillet 2000

Des lignes gaspillées

À la suite de la critique portant sur le film *La Vie après l'amour* rédigée par Odile Tremblay et publiée dans *Le Devoir* du 8 juillet 2000, je me suis vu contraint d'y donner suite afin d'ajuster les propos douteux qu'elle a tenus sur ma personne.

Je fus surpris de constater que Mme Tremblay avait gaspillé quelques-unes des précieuses lignes qui lui sont allouées (je ne sais d'ailleurs pas pourquoi) par *Le Devoir* pour parler de l'aussi mauvaise performance qui fut la mienne dans le non moins mauvais film *La Vie après l'amour*.

Elle écrit donc que «la plus mauvaise performance du lot [vient] de Pierre-Luc Brillant, qui annonce ses répliques sans conviction aucune et atteint ainsi le degré zéro de l'interprétation dramatique». Je ne prétends pas que cela soit vrai ou faux. Simplement, je questionne l'aspect éthique de tels propos, compte tenu qu'ils me semblent fort personnels et à cent lieues des aspects techniques auxquels devrait se limiter dans ses critiques un aussi grand connaisseur que Mme Tremblay en matière de cinéma (elle qui travaille de surcroît pour ce qui se

veut être le plus «sérieux», le plus «intellectuel» des journaux québécois de masse). En effet, les mots qu'elle emploie me semblent quelque peu exagérés et loin du sérieux ordinaire d'une bonne critique. Dire publiquement «La plus mauvaise performance» à propos du rôle tenu dans un film par un acteur demande, je crois, de posséder un savoir tenant de la sagesse, ou un niveau de prétention grandiose. Faute du premier, j'ai le bonheur de lui annoncer qu'elle maîtrise le second avec brio. Pour le dire autrement, «la plus mauvaise performance», écrit comme elle l'écrit, n'a rien de bien objectif ni de bien précis quant à ce qu'il a à apprendre à ses lecteurs. Elle leur dit simplement ainsi: «Je ne l'aime pas», et comme si elle doutait de sa majesté, elle ajoute dans un flaila rhétorique: «[parce qu'il] atteint le degré zéro de l'interprétation dramatique». Maintenant, je lui pose une question à laquelle elle ne semble pas avoir pensé: et si mon jeu «dégéré zéro» dans le film était lié aux exigences de mon personnage? «Mauvais quand même», répondrait-elle. Peut-être, mais au moins, ainsi, mon intégrité professionnelle ne serait pas atteinte par ses propos arbitraires et démesurés.

Pierre-Luc Brillant
Juillet 2000

Pas de profit en Afrique

À la lumière du rapport de l'OUA et devant l'ampleur des réalisations en terre africaine de notre valeureuse civilisation occidentale, sans doute serait-il opportun de faire l'éloge d'un des dogmes qui nous caractérise le mieux et qui se résume par l'axiome suivant: ces gens, en Afrique, qui s'entretient à coups de machettes, ces sociétés toujours en proie aux séquences infligées par notre impérialisme, qu'il soit voilé ou non, qu'est-ce qu'on en a à foutre?

Pourquoi ne pas remettre le Nobel de la Paix à tous ces Allbright, Clinton, Blair, Chirac, Baril et Chrétien, ces grands décideurs, car à la suite d'un génocide de 800 000 individus, cette paix qui se veut le fruit de leur inaction est celle que la mort engendra?

Il n'y a pas de profit en Afrique, la vie y est donc négligeable. De tels credos sont dégoûtants mais ce sont les nôtres.

Maxime Poulin
Ottawa, juillet 2000

LIBRE OPINION

La «diversité culturelle», un combat mal engagé

JEAN-MARC LÉGER

Nouveau serpent de mer, la diversité culturelle est célébrée depuis quelque temps sur tous les tons, dans les milieux idéologiquement et socialement les plus divers. Sur ce thème à la mode se retrouvent en effet, curieusement, des groupes et des individus aux allégeances et aux tendances les plus variées, voire les plus opposées.

Utilisée surabondamment au point d'être galvaudée, l'expression de diversité culturelle (d'ailleurs linguistiquement discutable: mieux vaudrait dire, en français: diversité des cultures) se révèle aussi séduisante que vague. Elle a quelque chose de l'auberge espagnole, chacun y trouvant plus ou moins ce qu'il y apporte. Que des messieurs-dames du FMI, de la Banque mondiale et autres OCDE la saluent ou la célèbrent, voilà qui peut laisser rêver. Il y a quelque chose de suspect dans l'espace d'un an à une quelconque chose de suspect dans l'espace d'un an à une quelconque chose de suspect, selon le cas, la défense ou la «promotion» de cette diversité. Les uns croient et trouvent l'ultime — et l'essentiel — garant d'une identité nationale partout battue en brèche, la seule forme de souveraineté qu'il soit encore possible de préserver. Les autres y trouvent un moyen de se dédouaner en quelque sorte, de compenser leur empressement ou leur consentement à brader la souveraineté nationale par pans entiers en applaudissant aux discours sur la diversité culturelle, en y allant même de leur propre couplet, bref en évacuant leur culpabilité et en sublimant leurs remords (si tant est qu'ils en entretiennent).

Dans une époque où la confusion des concepts et des vocabulaires ne cesse de se répandre, il importe d'abord de ne pas laisser se substituer l'expression de diversité culturelle à celle d'exception culturelle (celle-ci n'étant pas plus heureuse que la précédente), chacun renvoyant à un concept différent. Certains partisans de la première formule estiment, curieusement, que la diversité est «plus souple, plus ouverte, plus conviviale», selon le vocabulaire à la mode, alors que l'exception aurait, selon eux, quelque chose de défensif, de frileux, sinon de renfermé. Pourtant, loin de s'opposer, les deux formules peuvent aller de pair car les concepts sont complémentaires. Il faut d'abord l'exception culturelle, l'affirmation de la singularité et de la vitalité de chaque culture pour qu'il puisse y avoir diversité des cultures. Il s'agit, d'un même mouvement, de protéger chaque culture, de favoriser la vitalité des cultures et de les faire échapper à la tyrannie des lois du marché.

On pourrait croire, à entendre ou à lire certaines déclarations à propos de la diversité, qu'une culture se résume, si l'on peut dire, aux œuvres de toute nature d'un pays donné, d'une nation donnée. Les œuvres expriment, illustrent, éclairent la culture, parfois modifient, infléchissent l'évolution de la société concernée, mais elles ne sont pas à elles seules la culture. Le salut de la diversité des cultures suppose d'abord le salut des identités nationales, la préservation de l'authenticité des nations. La culture d'une société, c'est son histoire et sa langue, l'ensemble de ses valeurs et de ses traditions, sa sensibilité, les formes diverses de l'organisation sociale et politique, la nature des rapports avec l'autre, le mode

de transmission des croyances et des valeurs, l'imaginaire et même les rêves, le rapport à soi et au monde.

Il découle naturellement de ce rappel élémentaire que la défense, la préservation de chacune des cultures, de la diversité des cultures, suppose une vigilance non moins attentive, exigeante envers l'identité nationale au sens le plus large et, par là même, envers la souveraineté nationale, du moins l'essentiel de celle-ci, du pouvoir de décision dans les domaines les plus importants pour la survie et le rayonnement d'une nation. Autrement, c'est la fuite en avant, une tentative parfaitement vaine de préserver sa culture et la diversité des cultures, alors que se développent la mise en tutelle politique, l'abdication des volontés, la colonisation des esprits au prétexte d'une mondialisation qui n'est que la maladroite caricature d'un néo-impérialisme, d'une forme d'hégémonie inédite par son extension et sa profondeur, insidieuse et multiforme.

L'une des plus éloquentes — et tristes — manifestations de cet avertissement de l'opinion mondiale réside dans la conquête des écrans, du cinéma aussi bien que le petit écran, par le film américain, y compris en Europe. Il paraît que le Communauté, hier, l'Union européenne, aujourd'hui, devaient permettre l'affirmation d'un esprit européen, des cultures européennes et une résistance plus efficace à l'invasion des produits américains, produits culturels, notamment. Or, depuis 20 ans, la pénétration des films américains n'a cessé de progresser dans tous les pays de l'Union, dans la même mesure où se réduisait la part faite au film national et aux productions des autres pays européens, et

cela, à un rythme qui ne cesse de s'accroître, et il en va de même, *mutatis mutandis*, des magazines, des livres et des «cédés» américains (sans compter une sorte de colonisation rampante des langues européennes par le vocabulaire anglo-américain). En fait, l'édification de l'Europe économique et politique va de pair avec la montée de l'influence culturelle, voire de la domination culturelle américaine. La réduction de l'espace de la souveraineté nationale va de pair avec la réduction de la résistance à l'invasion américaine, culturelle aussi bien qu'économique et technologique, invasion qu'en définitive facilite et favorise la mise en œuvre des traités de Maastricht et d'Amsterdam.

Le combat pour le salut des cultures et la sauvegarde de la diversité, tardivement et mal engagé, sans véritable conviction et sans les moyens nécessaires (d'ordre politique autant que d'ordre juridique et financier), sera-t-il autre chose qu'un baroud d'honneur? On ne saurait défendre les cultures, la culture, sa culture, par des propos généreux et des mesures timides, en la traitant comme un domaine à part, sans reconnaître qu'elle est indissociable de l'histoire et de l'identité nationales, qu'elle est un phénomène social majeur, l'expression première de la nation, qu'elle ne saurait survivre à l'affaiblissement, moins encore à la négation de celle-ci. Il ne sera de salut des cultures, s'il est encore possible, que dans le refus de la mondialisation: celle-ci est l'instrument de l'uniformisation dans tous les domaines alors que le dialogue des cultures, souveraines comme les nations, est la chance ultime de l'universalisme.

IDÉES

À Brent Tyler et ses disciples qui rêvent d'en finir avec la loi 101

Il faut considérer la situation asymétrique des francophones et des anglophones au Canada pour établir le légitime besoin de sécurité linguistique des francophones

ANDRÉ BURELLE
Conseiller des gouvernements
Trudeau et Mulroney

Une version anglaise de ce texte a paru dans The Gazette la semaine dernière.

En quelques années cruciales, la Révolution tranquille a libéré le Québec du conservatisme de l'époque Duplessis pour le faire accéder de plain-pied à la modernité. Cette brusque transformation d'une province cléricale, «tricotée serrée» et de mentalité rurale en une société laïque, pluraliste et postindustrielle a provoqué plusieurs changements majeurs, dont le plus radical a sans doute été la fin de la revanche des berceaux et la plongée vertigineuse du taux de natalité québécois du plus élevé au plus bas du pays.

Du coup, le Québec s'est mis à dépendre de l'immigration internationale pour maintenir son poids démographique au sein de la fédération canadienne. Et, pour accueillir ces nouveaux immigrants, les Québécois ont progressivement mis de côté la conception religieuse et ethnique qu'ils se faisaient de la nation canadienne-française pour se voir désormais comme une nation civique et territoriale (i.e. comme une société distincte, libérale, pluraliste et de langue commune française) au sein du Canada.

Certes, le reste du Canada a vécu une évolution semblable depuis la Deuxième Guerre mondiale. Mais, à titre de seule société majoritairement de langue française en Amérique du Nord, le Québec a été confronté à un problème unique: au lieu de s'intégrer à la majorité francophone, les immigrants ont massivement choisi de rejoindre la minorité anglophone de la province et de fréquenter ses écoles, universités, hôpitaux et services sociaux. Si bien qu'il a fallu faire appel à la loi pour prévenir l'intégration des immigrants à la minorité anglo-québécoise et préserver le caractère français du Québec.

Des forces géopolitiques

Ce n'est pas de gaieté de cœur que Robert Bourassa et surtout René Lévesque ont dû se résoudre à légiférer en matière linguistique. Ils y furent contraints par les forces géopolitiques à l'œuvre non seulement en Amérique du Nord mais aussi dans le reste du monde, où l'anglais est pratiquement devenu la lingua franca de la science, de la technologie et du commerce.

Car un fait est devenu évident: si la communauté anglophone forme bel et bien une minorité au Québec, l'influence socioéconomique et politique dont elle jouit est celle de la vaste majorité anglophone du Canada et de l'Amérique du Nord. Ce qui explique qu'avant la loi 101, plus de 80 % des immigrants choisissaient de s'intégrer à la minorité anglo-québécoise, considérée tout naturellement comme la porte d'entrée d'un continent de langue anglaise.

Cette tendance s'est en partie inversée. Mais même après plus de deux décennies d'application de la loi 101, la force d'attraction socioéconomique exercée par la minorité anglophone du Québec demeure encore sans commune mesure avec son poids démographique. Qui plus est, au cours des dernières décennies, les autorités québécoises, même avec les pouvoirs supplémentaires qui leur furent reconnus par les ententes Cullen-Couture et McDougall-Gagnon-Tremblay, n'ont jamais réussi à recruter plus d'un tiers d'immigrants francophones, contre deux tiers d'immigrants anglophones et allophones. (voir tableau ci-contre)

Et la tâche d'intégrer ce nombre croissant d'allophones à la majorité québécoise est devenue d'autant plus difficile que la langue anglaise et la culture américaine dominent outrageusement les avancées techniques et économiques de la mondialisation.

À titre d'exemple, la compagnie Vidéotron distribue à Montréal, où vivent plus de 80 % des immigrants du Québec, toutes les stations françaises de télévision disponibles sur le marché, mais ces dernières représentent moins de la moitié des canaux offerts aux abonnés du câble. Et le nombre croissant de stations diffusées directement par satellite ne peut qu'exacerber ce déséquilibre en faveur de l'anglais. Quant à la domi-



Au cours des dernières décennies, les autorités québécoises n'ont jamais réussi à recruter plus d'un tiers d'immigrants francophones.

nation de l'anglais dans le domaine de l'édition (revues, livres, journaux) et dans le monde de la science, du commerce et de la technologie (logiciels, Internet), elle saute aux yeux.

Dans ce contexte, comment ne pas comprendre le sentiment d'insécurité linguistique et culturelle des Québécois francophones? Comment ne pas voir qu'à titre de seule société majoritairement francophone en Amérique du Nord, le Québec se trouve obligé, s'il veut vivre en français, d'imposer par la loi, dans le domaine public, des contraintes linguistiques que d'autres sociétés imposent sans états d'âme en s'en remettant à la «main invisible» du marché?

L'unilinguisme anglais s'impose de lui-même dans le reste du Canada

Comme l'a si bien dit le professeur Kenneth McRae, «ce qui est difficile à faire comprendre aux Canadiens, c'est qu'il ne peut y avoir symétrie dans ce pays que s'il y a unilinguisme en vertu de la loi au Québec et unilinguisme en vertu de la sociologie ailleurs au Canada». C'est cette situation profondément asymétrique des francophones et des anglophones du pays que la Charte et la Loi constitutionnelle de 1982 ont choisi d'ignorer. Et c'est elle que l'Accord du lac Meech s'efforçait de prendre en considération.

En tentant de faire de la langue une simple affaire de droits individuels, le premier ministre Trudeau a commis une erreur majeure en 1982. Les êtres humains sont plus que de simples individus. Ce sont des êtres sociaux, des personnes, qui ont besoin qu'une communauté leur transmette une langue et une culture particulières pour accéder à ce qu'Ernest Renan appelait la «culture humaine» universelle.

Ce que des esprits légalistes à la Trudeau refusent de comprendre, c'est que la langue et la culture sont un héritage social avant d'être un droit individuel. Garantir des droits linguistiques aux individus sans garantir des pouvoirs appropriés à la communauté qui leur transmet ce héritage, c'est commettre un geste vide. Une langue a besoin, pour vivre, d'une communauté qui travaille, commerce, communie et crée quotidiennement dans cette langue. Si la communauté périclite, les droits linguistiques meurent avec elle, comme le démontre à l'évidence l'histoire des francophones hors Québec.

Les droits linguistiques ne sont pas réductibles à des droits individuels

Voilà pourquoi les droits linguistiques sont, dans une large mesure, des droits collectifs et territoriaux: des droits historiques reconnus à une communauté et à ses membres par une autre communauté. Si la langue n'était qu'une affaire de droits individuels, les Canadiens d'origi-

ne allemande, chinoise ou ukrainienne auraient droit — comme les Canadiens anglophones, francophones ou autochtones — à leurs propres écoles publiques. Et l'on voit facilement que le Canada deviendrait un tour de Babel si, dans le domaine public, les droits linguistiques n'étaient pas des droits collectifs limités aux communautés fondatrices et inscrits dans le contrat social qui a donné naissance au pays.

La seconde vérité que les esprits légalistes choisissent d'ignorer, c'est que les communautés culturelles et linguistiques ne sont égales ni de naissance ni par les situations démographiques, économiques et géopolitiques qu'elles doivent affronter pour survivre et prospérer. Il n'est qu'à penser aux communautés francophones hors Québec. Pour ne citer qu'un fait, si Radio-Canada cessait de diffuser, il ne resterait pratiquement aucune station française à l'extérieur du Québec. D'où il suit que traiter la minorité anglophone du Québec comme si elle vivait dans des conditions absolument identiques à celles des minorités francophones des autres provinces, c'est ignorer la réalité et manquer aux vraies exigences de l'égalité et de la justice.

Seule une justice fondée sur un traitement équivalent (et non pas identique) des personnes et des communautés peut réconcilier l'égalité des humains et le respect de leur différence. C'est ce que les Pères de la Confédération avaient déjà compris en 1867 lorsqu'ils décidèrent que la justice rendue en vertu du Code civil aux citoyens du Québec serait l'équivalent de la justice rendue en vertu de la *common law* aux citoyens du reste du Canada.

Parce que l'Accord du lac Meech était fondé sur l'équivalence de traitement, il aurait en partie corrigé les effets pervers d'une charte canadienne qui tend à confondre l'égalité des citoyens et des provinces avec le traitement identique des personnes et des communautés fondatrices du pays.

En fait, le besoin de sécurité culturelle des francophones du Québec,

face au libéralisme individualiste uniformisant de la Charte et du nouvel ordre constitutionnel de 1982, commandait à l'époque de Meech, et commande toujours, une reconnaissance sans équivoque du caractère distinct de la société québécoise au sein du Canada. Cela veut dire une reconnaissance du fait que le Québec est la seule société en Amérique du Nord où les francophones forment une majorité et détiennent, au sein du Canada, le droit d'être maîtres de leurs institutions et de vivre sur un territoire «où ça se passe en français», avec le secours de la loi si nécessaire, compte tenu du pluralisme culturel et des droits historiques des minorités anglophone et autochtone de la province.

Ceux qui s'opposent à toute législation pour garantir dans le domaine public l'usage du français comme langue commune à tous les Québécois doivent se rendre compte que la liberté de choix absolue qu'ils réclament équivaut à prôner la loi du plus fort et la domination incontestable de l'anglais en Amérique du Nord.

En Suisse, le plus haut tribunal du pays a décidé que la liberté linguistique garantie par la Constitution était compatible avec la loi du canton de Zurich, qui interdit aux parents francophones d'envoyer leurs enfants à l'école privée française et qui impose l'obligation de les inscrire à l'école publique de langue allemande. Même aux États-Unis, le pays le plus «laissez-faire» et le moins exposé à l'insécurité culturelle, l'État de la Californie a fait approuver par référendum une loi qui interdit l'enseignement bilingue (anglais-espagnol) dans les écoles publiques dans le but de favoriser une intégration plus rapide des immigrants hispanophones à la majorité anglophone.

Si ces pratiques sont jugées nécessaires et légitimes dans des pays aussi libéraux que la Suisse et les États-Unis, comment peut-on condamner la loi 101, adoptée par un Québec où le français est vraiment une langue menacée? La légitimité de la Charte de la langue française devrait être jugée d'autant

plus forte que, tout en protégeant le français, elle reconnaît aux parents de la minorité anglophone le libre choix de l'école anglaise ou française pour leurs enfants. En fait, les parents de la minorité anglophone du Québec sont les seuls à jouir de ce libre choix car, en vertu de la loi 101, les parents francophones ont accepté de se priver de cette liberté aux niveaux primaire et secondaire pour la retirer aux immigrants, à qui ne sont dus que les droits de la majorité.

Compte tenu du contexte nord-américain dans lequel le Québec doit vivre, et compte tenu du fait que l'anglais, langue seconde, est obligatoire dans les écoles françaises et qu'on peut en améliorer l'enseignement, l'interdiction de fréquenter l'école publique anglaise avant le niveau postsecondaire que la majorité francophone s'impose à elle-même en même temps qu'aux nouveaux immigrants demeure encore la façon la plus civilisée d'assurer à long terme la paix sociale et linguistique du Québec. En effet, tout en assurant la sécurité linguistique des francophones, elle respecte les droits historiques des anglophones du Québec.

Si M^r Brent Tyler et ses disciples refusent d'accepter la légitimité de ce compromis démocratique qui fonde la loi 101, s'ils insistent pour faire du Québec «une province comme les autres» et s'ils rejettent l'idée même d'une justice fondée sur l'équivalence plutôt que l'identité de traitement des communautés fondatrices du Canada, ils finiront par convaincre le Québec qu'il doit opter pour la sécession s'il veut assurer son avenir comme seule société majoritairement francophone en Amérique du Nord.

Alain-Robert
Nadeau

Police et traquenard

Qu'ont en commun Alain Olivier, un individu emprisonné pendant plus de huit ans à Bangkok, et le sénateur Keon? Tous les deux ont été victimes d'un traquenard des forces policières. Dans le cas du sénateur Keon, il a vu sa vie profondément bouleversée à la suite d'une opération au cours de laquelle des policières, déguisées en prostituées de rue, sollicitaient des clients. Dans le cas d'Alain Olivier, il affirme — dans une poursuite de 27,5 millions de dollars déposée la semaine dernière — qu'une «source» travaillant pour la GRC l'a amené à se rendre en Thaïlande afin d'y conclure une transaction de drogue.

De plus en plus, les agences de mise en application de la loi commettent des actes criminels (trafic de drogues, communications sous prétexte de prostitution, fraudes, etc.) afin d'épingler de façon «professionnelle», si je puis m'exprimer ainsi, les individus qui s'adonnent à ces activités. Qualifiées de *reverse stings* dans le milieu, ces opérations illégales ne sont pas nouvelles. Au ministère de la Justice du Canada, c'est au début des années 70 que s'est véritablement institutionnalisée cette pratique. Ces opérations limitées étaient permises mais seulement à la condition qu'un officier supérieur de la GRC l'autorise personnellement et qu'un avocat du ministère de la Justice l'ait au préalable avalisée.

Or voilà que la ministre de la Justice et procureur générale du Canada, Anne McLellan, a déposé, le 22 juin dernier, un livre blanc afin de conférer une immunité en matière de responsabilité pénale pour les fonctionnaires chargés de l'application de la loi. Ce livre blanc, auquel est joint un avant-projet de loi visant à modifier l'article 25 du Code criminel, fait suite à l'arrêt Campbell et Shirose (1999) de la Cour suprême, dans lequel la conduite des policiers a été qualifiée d'*abus de procédure*. Pis encore, le paragraphe 25.1(3) de l'avant-projet de loi permettrait aux fonctionnaires de commettre des actes criminels sans autorisation préalable. C'est là que le bât blesse.

Ce serait à mon avis une grave erreur que de permettre que des policiers puissent commettre des actes criminels sans que leurs actions ne soient préalablement autorisées par une autorité relativement indépendante. On ne peut être à la fois juge et partie. Les dérapages ne sont pas si rares. À titre d'illustration, au cours des 30 dernières années, plusieurs officiers de la GRC ayant œuvré à la Section des stupéfiants se sont retirés... dans un pénitencier ou se sont simplement tirés une balle dans la tête après s'être fait prendre la main dans le «sac de bonbons de tante Alice». Cas exceptionnels liés aux stupéfiants? Pas vraiment, non!

Dans l'arrêt Stillman (1997), les policiers de la section de Fredericton de la GRC ont prélevé des échantillons de substances corporelles (cheveux, poils pubiens, empreintes dentaires) d'un adolescent après avoir menacé de recourir à la force. Puis, en l'absence de ses parents, pourtant une exigence claire de la Loi sur les jeunes contrevenants, et de son avocat, pourtant une exigence claire de la Charte canadienne des droits et libertés, un policier l'a interrogé pendant une heure dans le but d'obtenir une déclaration. Or, avant ces nombreuses actions policières, l'avocat de l'adolescent avait remis une lettre aux policiers dans laquelle il disait avoir conseillé à son client de ne faire aucune déclaration et de ne remettre aucun échantillon de substances corporelles. Malgré cette lettre sans équivoque, malgré des prescriptions législatives claires et malgré des garanties constitutionnelles incontournables, les agents de la GRC se sont comportés comme des australophiles. Fait isolé, rarissime? Pas vraiment, non.

Dans Gauthier c. Beaumont (1998), des policiers de la ville de Lac-Brome, dans les Cantons-de-l'Est, ont brutalement battu et torturé David Allen Gauthier, soupçonné... de vol de coffre-fort. Frappé à plusieurs reprises par les policiers, on lui a ensuite plongé la tête dans un cabinet d'aisances, on l'a déshabillé et on lui a lancé des allumettes enflammées sur les parties génitales. On l'a ensuite aspergé d'aérosol à la figure avant de le suspendre tête en bas dans un escalier où on l'a frappé à coups de bâton. Puis on l'a conduit, alors qu'il n'était que légèrement vêtu et qu'il faisait -25 °C dehors, dans un endroit extérieur isolé où on l'a attaché à un poteau de métal pendant plus d'une heure.

Je m'arrête ici. Je ne dis pas que les policiers, qui font généralement un travail remarquable dans des conditions dangereuses et hostiles, sont plus malhonnêtes que d'autres individus: je dis simplement qu'il faut réfléchir sérieusement avant de créer des situations où les dérapages seront inévitables. Comme le soulignait si justement Montesquieu dans *L'Esprit des lois* (1748): «[...] c'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. [...] Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir.»

alain-robot.nadeau@justice.com

Cette chronique reviendra à la mi août

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs et lectrices. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 800 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (cartooniste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duches et Christine Dumaet (reporters); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médiav), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Pierre O'Neill, Hélène Buzzetti, Manon Cornélière (correspondants parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dumas (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (comité); La documentation: Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslainne Côté, Marlène Côté, Anouk Hurbutt, Philippe Gagné, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédarf, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TRAVAIL Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyn Labonte (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrrière, Nathalie Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

MCGILL

SUITE DE LA PAGE 1

Profitant d'un réinvestissement de 600 millions de dollars (en trois ans) dans le réseau universitaire, et dans le cadre d'un plan d'action visant à redorer le réseau universitaire, le gouvernement s'est engagé à réviser en entier sa manière de distribuer les subventions aux universités. La remise à neuf de la formule reconnaît notamment à McGill un sous-financement de l'ordre de 16 millions de dollars pour l'exercice en cours, a confirmé hier Albert Caponi, directeur général des services financiers à l'université McGill. Pour éviter de soustraire la totalité de cette somme sur les subventions aux autres universités, le gouvernement propose toutefois un compromis, accepté par l'administration de McGill.

«L'implantation de la formule envisagée signifie une hausse importante de la subvention de McGill», explique-t-on dans le *Projet de politique de financement des universités*, envoyé aux recteurs la semaine dernière. En vertu de la «nouvelle formule», l'université McGill devrait recevoir en effet quelque 202 millions de dollars du 1,3 milliard octroyé en financement général pour 2000-01. Toutefois, on ne lui versera cette année que 186 millions, le gouvernement ayant suggéré de «combler graduellement sur une période de quinze ans» l'écart entre la subvention suivant le nouveau et l'ancien mode d'allocation.

«Le gouvernement a finalement reconnu le sous-financement de McGill», se réjouissait hier le principal, Bernard Shapiro. Nous sommes assez heureux qu'il ait reconnu le principe, et nous acceptons l'ajustement proposé. Mais si les ressources du gouvernement augmentent [au cours des prochaines années], il n'est pas dit que nous n'allions pas exiger un remboursement plus rapide.»

L'iniquité ayant joué à la défaveur de McGill au fil des ans, il faut comprendre qu'à l'inverse, d'autres universités ont au contraire bénéficié de l'ancienne manière de calculer, recevant plus que ce à quoi elles ont maintenant droit en vertu du nouveau mode d'allocation. Ainsi, si le gouvernement n'avait pas étalé le remboursement de McGill, l'Université Laval aurait dû assumer environ trois millions de la dette, l'Université de Montréal 3,2 millions, Concordia 1,7 million, l'Université de Sherbrooke 1,4 million et le réseau de l'Université du Québec 4,3 millions, dont 2,2 par la seule UQAM.

«En étalant le remboursement sur quinze ans, ça fait moins mal aux autres», expliquait hier Albert Caponi pour justifier le fait que McGill ait accepté la suggestion du MEQ. «Ça fait longtemps qu'on crie à l'iniquité, mais nous sommes conscients qu'on ne peut pas couper dans les subventions de nos collègues pour rembourser McGill.»

Le fait de choisir de s'attaquer à cette formule de financement — ce que les universités réclament depuis longtemps — au moment où le gouvernement vient d'annoncer un réinvestissement n'est d'ailleurs pas innocent. «Il fallait absolument un réinvestissement pour refaire la formule», précise M. Caponi. Sans ça, le gouvernement se serait retrouvé à réduire les enveloppes de plusieurs universités.» Avec le nouveau calcul, et après ajout du réinvestissement de 62 millions pour l'année 2000-01, seules l'Université Laval et l'École polytechnique voient leur enveloppe diminuer, la première de 2,7 millions, la seconde de 1,6 million, ce qui donne un bon indice des bénéficiaires qu'elles ont retirés de l'ancien modèle.

Le ministre François Legault a précisé qu'il attendait les commentaires de l'ensemble des recteurs avant la mi-août, afin de présenter une politique finale pour le début de la rentrée. McGill doit quant à elle soumettre cette proposition gouvernementale à l'attention de l'Assemblée des gouverneurs, instance suprême de l'établissement, avant de l'approuver officiellement.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division de Publication Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

COMPROMIS

SUITE DE LA PAGE 1

Le sommet est sans date limite mais Bill Clinton, qui part le 19 juillet pour la rencontre du G8 à Okinawa, espérait quand même bâtir un accord en une semaine. L'architecture des rencontres n'a pas encore été fixée. Hier matin, Bill Clinton a rencontré séparément Barak puis Arafat avant de les inviter à une petite promenade en forêt et à la photo de famille classique. Un *black-out* absolu sur les informations, favorisé par l'isolement de ce refuge situé en pleine montagne à 100 kilomètres de Washington, a été imposé aux deux parties qui ont dû limiter leur délégation à une douzaine de personnes.

Quelques centaines de journalistes se sont installés dans le village du Maryland le plus proche de la maison de campagne des présidents, Thurmont, mais «ils n'auront rien», ont promis les services de presse de la Maison-Blanche et du département d'État.

Les hôtes américains espèrent que cette ambian-

ce informelle aidera les deux leaders à s'entendre à la manière de leurs prédécesseurs à Camp David, Menahem Begin et Anouar al-Sadate, qui, en 1978, avaient conclu le premier accord entre un pays arabe et l'État hébreu. Clinton, qui se voit bien dans le rôle de Jimmy Carter, le président de l'époque, a déposé son emploi du temps pour les jours à venir et a passé la nuit à Camp David. «Je ferai tout ce que je peux», a promis le président.

A cinq mois de la fin de son mandat, Clinton voudrait couronner sa présidence, pauvre en grands succès diplomatiques, par un accord dans cette région sensible pour les Américains. Clinton a travaillé jour et nuit sur les dossiers et a expliqué hier: «Je veux vous faire une carte des Territoires en dormant.» Les Américains ont des moyens de pression diplomatiques et financiers sur les deux camps, ils peuvent offrir des garanties de sécurité aux deux peuples, mais seuls Arafat et Barak, aussi affaiblis et contestés soient-ils, peuvent faire marcher la paix.

SIDA

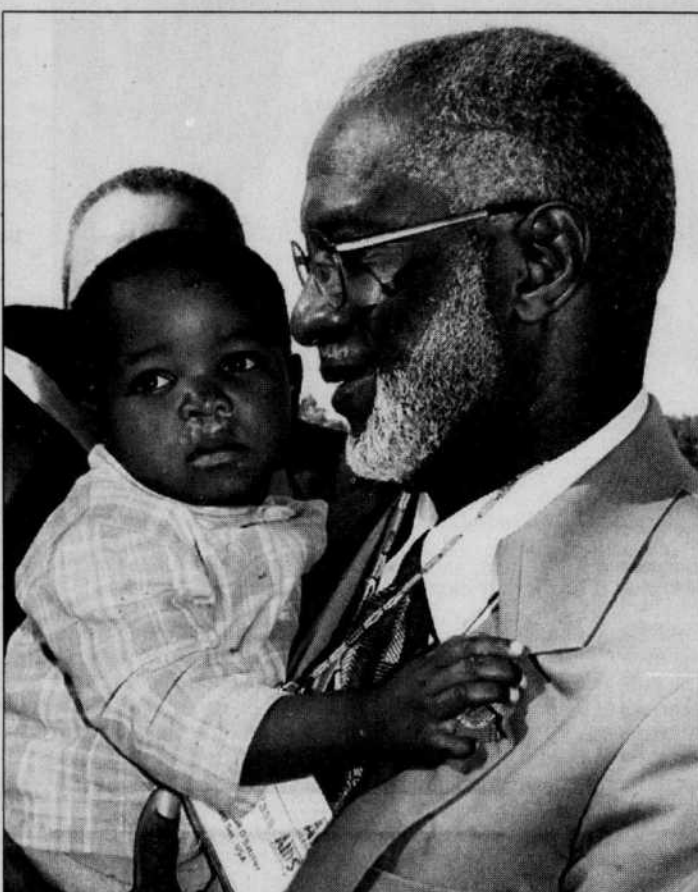
SUITE DE LA PAGE 1

Les chiffres sont «terrifiants», souligne quant à lui Kofi Annan, le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, dans l'avant-propos du rapport. Chaque minute, six nouveaux jeunes de moins de 25 ans sont infectés. Les filles et les jeunes femmes courent deux fois plus de risques de contracter le virus que les garçons. À la fin de cette année, 10,4 millions d'enfants de moins de 15 ans, en majorité en provenance d'Afrique, perdront un ou deux parents à cause du sida. L'an dernier, 860 000 élèves du primaire en Afrique sub-saharienne ont perdu leur enseignant des suites du sida.

«Les taux d'infection par le VIH chez les jeunes sont un acte d'accusation terrible; ils prouvent que notre manière d'aborder le problème, nos engagements et notre action se sont soldés par des échecs aux proportions presque inimaginables», dénonce le rapport.

C'est que les obstacles sont nombreux. On note, entre autres, le manque d'information. Dans de nombreux pays, près de la moitié des jeunes filles de 15 à 19 ans ne savent pas qu'une personne qui a l'air en bonne santé peut être infectée, donc transmettre le virus. Pire, dans un grand nombre de pays où le sida est endémique, la moitié des jeunes filles sexuellement actives pensent qu'elles ne risquent pas de contracter la maladie. Et selon des enquêtes menées dans 17 pays, plus de la moitié des adolescents n'étaient même pas en mesure de citer une seule méthode pouvant les protéger contre le VIH/sida. Dans certaines régions du Nigeria, par exemple, une personne sur dix seulement a entendu parler du sida, et rares sont ceux qui savent comment l'éviter.

Dans cette mare de pessimisme, certaines expériences semblent néanmoins prometteuses. Le rapport cite notamment les campagnes de sensibilisation menées avec les concours des jeunes, lesquelles ont permis un recul des taux de VIH en Ouganda, au Malawi, au Sénégal et en Zambie. Autre initiative concluante: l'information par l'intermédiaire de la communauté. «Au Sri Lanka, on a formé les chauffeurs de taxi à être des éducateurs. Pourquoi? Parce qu'ils circulent énormément dans les secteurs de la prostitution ainsi qu'avec les clients [de la prostitution]», a signalé Robert Lussier.



JUDA NGWENYA REUTERS

Le secrétaire à la Santé des États-Unis David Satcher, en visite dans une clinique au Kwazulu Natal, tient dans ses bras une jeune orpheline de sept mois dont la mère a été emportée par le sida. Selon l'UNICEF, d'ici la fin de l'année, 10,4 millions d'enfants de moins de 15 ans, en majorité des Africains, perdront eux aussi un ou deux parents à cause du sida.

Constat d'échec

Outre le cas du sida, le rapport de l'UNICEF fait aussi état de l'évolution de la vaccination. En 1990, lors du Sommet mondial pour les enfants, la plupart des pays avaient adopté une série d'objectifs, notamment l'éradication complète de la poliomyélite et l'accès universel à la vaccination. Dix ans plus tard, «il faut qu'on réajuste nos tirs. Nous avons repoussé les objectifs à 2003 et 2005 [respectivement]», a expliqué Robert Lussier. Pourquoi cet échec? «Nos objectifs étaient très ambitieux», poursuivait-il, tout en soulignant les avancées intéressantes dans le domaine: la poliomyélite est presque éradiquée, les programmes de vaccination de routine ont connu des gains et les services de santé ont été améliorés. Malheureusement, «il y a encore 30 millions d'enfants qui n'ont pas accès au service de vaccinations de routine. Il

est urgent d'agir immédiatement.»

Or pour agir, il faut les moyens de le faire. L'aide publique est un sujet de préoccupation constant pour l'UNICEF. En 1970, la communauté internationale s'était engagée à ce que chaque pays consacre 0,7 % de son produit national brut à l'aide internationale. En 1998, seuls quatre pays scandinaves avaient dépassé l'objectif. Pire, au Canada, l'aide a même diminué au fil des années, passant de 0,44 % de son PNB en 1990 à 0,29 % en 1998. Le gouvernement canadien s'est toutefois engagé dernièrement à verser 120 millions de dollars pour les activités relatives au VIH/sida au cours des trois prochaines années.

L'an prochain, l'assemblée générale de l'ONU se réunira de nouveau pour fixer les objectifs à atteindre au cours de la prochaine décennie. Rendez-vous dans dix ans, pour de nouveaux bilans.

PAPE

SUITE DE LA PAGE 1

Garry Wills s'attarde à deux principaux types de malhonnêtetés, les historiques et les doctrinales. Dans le premier cas, il décrie surtout les innombrables efforts du Vatican pour ne pas produire un examen de conscience franc et honnête par rapport à son rôle dans la Shoah. Dans le second cas, l'historien multiplie les exemples, démontrant la volonté de masquer la mutation doctrinale de l'Église par rapport à la contraception ou au mariage des prêtres. Évidemment, les souillures papales de notre temps comptent pour du petit lait par rapport aux meurtres et aux fornications des successeurs de saint Pierre à la Renaissance. En même temps, l'historien juge que les mille et un manquements actuels ont été beaucoup plus dommageables pour l'institution universelle, deux fois millénaire.

Chacun peut ressentir les preuves documentant la profondeur de la crise. Les lieux de culte se vident devant comme derrière l'autel. Le magistère ne s'impose plus, ou si peu, même auprès des prêtres restants. Des études américaines toutes récentes, citées par Wills, ont démontré que

presque tous les membres du clergé se masturbent (un péché, selon le catéchisme), que plus d'un prêtre catholique sur quatre entretient des relations hétérosexuelles, qu'un sur cinq s'avoue homosexuel et qu'un sur dix assume activement cette orientation. Environ un prêtre sur vingt avoue même être attiré sexuellement par les enfants! En janvier dernier, le *Kansas City Star* publiait le résultat d'une enquête établissant qu'entre 400 et 800 prêtres américains sont décédés du sida depuis l'apparition de la pandémie, pour un taux de mortalité attribuable à cette maladie de quatre à huit fois supérieur à celui du reste de la population des États-Unis.

Garry Wills utilise aussi bien les enquêtes journalistiques que les textes d'encyclopédies pour développer le portrait panoramique de cette institution au bord du gouffre. Ce travail est précédé d'une vingtaine d'ouvrages de très haut calibre ayant solidement assis la réputation du professeur de la Northwestern University. L'essayiste réputé, formé à Yale en études classiques, a écrit sur John Wayne, Kennedy, Nixon, Reagan, les relations raciales ou la religion en Amérique. Il a reçu de nombreux prix, dont le prestigieux Pulitzer

pour son *Lincoln at Gettysburg* (1993). La plupart de ses derniers ouvrages ont été des best-sellers. *Papal Sin* figure depuis deux semaines sur la liste des meilleurs vendeurs du *New York Times*.

Pourtant, l'ancien séminariste de la Compagnie de Jésus se considère encore comme un conservateur et un catholique. Un catholique déçu, évidemment, puisque la principale caractéristique de son conservatisme, de son propre aveu, est tout à la fois de respecter la tradition et de critiquer l'autorité. En paraphrasant Dostoïevski, on pourrait dire que si la papauté exclut la vérité, mais l'exclut vraiment, l'historien catholique va préférer se retrouver du côté de la vérité plutôt que du côté de la papauté. «Je n'attaque pas la papauté ou ses défenseurs», précise Garry Wills à la toute fin de son introduction. «Mes propres héros [...] proviennent des amis de la vérité au sein même des rangs catholiques, à commencer par saint Augustin, le cardinal Newman, Lord Acton et le pape Jean XXIII. La vérité, nous dit-on, va nous libérer. Il est temps de libérer les catholiques, le clergé comme les ouailles, de la pression de la tromperie [d'écrit], cette forme moderne et tranquille du péché papal.»

INDIENS

SUITE DE LA PAGE 1

Sauvages, barbares et sanguinaires, ceux qui martyrisaient les prêtres et mangeaient le cœur du père Brébeuf. «Jusqu'à dans les années 50, 60 et même 70, c'était vraiment de la propagande haineuse», raconte l'anthropologue Pierre Trudel, passionné d'histoire amérindienne et partisan d'une plus grande place pour eux dans les manuels. «Les étudiants ne se demandaient jamais quelle sorte d'entente avait été conclue avec ces peuples lorsque les Européens sont arrivés en Amérique! Non, on se disait plutôt que c'était une chance qu'on soit venu ici pour mettre de l'ordre...»

Puis, avec la Révolution tranquille, les références aux barbares ont disparu. «Mais les Indiens n'étaient toujours que des gens en arrière-scène, des acteurs politiques qui n'étaient pas importants, qui étaient manipulés par les Anglais et les Français et qui faisaient la guerre on ne sait pas trop pourquoi, probablement parce que c'était inné chez eux.» Finalement, depuis les années 80, le rôle politique, économique et culturel des Amérindiens s'est affirmé... mais seulement en ce qui concerne l'époque de la Nouvelle-France. Entre la Conquête britannique et les années 1980 et 1990, la question amérindienne est pratiquement absente, jusqu'à ce qu'elle resurgisse comme «le problème indien»: alcoolisme, contrebande, barricades. «En 1980, les Indiens sont un «problème», soupire Pierre Trudel.

Pour l'anthropologue, il est donc clair que l'enseignement dispensé dans les écoles est inadéquat. «Il y a un vide énorme entre les deux périodes, et tout est fait pour qu'on ne comprenne pas l'effet des politiques coloniales canadiennes», estime le professeur Trudel. Le fameux colosse aux pieds d'argile qu'était la Nouvelle-France est largement raconté, mais pas un mot sur la grandeur du territoire qu'ont perdu les Amérindiens, dénonce-t-il. «Par exemple, Kahnawake a perdu la moitié des terres de la seigneurie originale. À Oka, c'est bien pire, parce qu'on n'a jamais reconnu que la seigneurie avait été léguée pour les Indiens!» Les Québécois manquent donc d'outils pour comprendre la question autochtone. «Si tout le monde apprenait ça à l'école, on serait peut-être moins étonné quand des événements comme ceux d'Oka se produisent!»

Lex-grand chef du Village huron, Max Gros-Louis, dit avoir été particulièrement confronté à l'ignorance de certains Québécois pendant la crise d'Oka. «Les gens qui nous insultaient ne savaient pas que les Premières Nations regroupent une foule de nations différentes, dit-il. Il faut faire l'éducation des non-Indiens, enlever les préjugés et les faussetés que se disent un peu partout [...]. Il faut faire connaître la situation passée, présente et future. Par exemple, un gars comme moi n'a jamais eu le droit d'aller à l'université!»

Moins de temps pour l'histoire

L'historien et auteur Denis Vaugeois n'est pas d'accord avec son collègue anthropologue. D'abord, le temps consacré présentement aux cours d'histoire ne permet pas d'accorder plus d'attention à toutes les étapes de l'histoire amérindienne. Et ensuite, insiste M. Vaugeois, l'école n'est pas la seule responsable de l'éducation ou de la conscientisation de la population. Ce n'est pas parce qu'on apprend à bien parler français à l'école qu'on ne le bécote pas une fois dans la rue, compare l'historien. «On doit se poser la question à savoir si la société ignore ou, au contraire, s'intéresse aux Indiens. C'est faire fausse route que de croire que c'est seulement la faute de l'école. Il y a des reproches à faire à tout le monde, aux médias, à la société...»

Et tout n'est pas évident quant à l'histoire qui doit être enseignée. «De quel «nous» faisons-nous l'histoire?», demande le professeur Denis Delage dans un texte publié par la *Revue d'histoire de l'Amérique française*. «Est-ce celui des Canadiens et de leur diversité culturelle (Anglo-Saxons, Européens, Amérindiens, Canadiens français, Asiatiques), celui des deux peuples fondateurs du Canada (Anglais et Français) ou bien celui des trois peuples fondateurs en ajoutant les autochtones aux deux précédents? Est-ce celui des Canadiens français du Québec ou bien celui des trois peuples fondateurs du Québec: les Indiens, les Français, les Anglais?» L'apport des Indiens à la société coloniale est désormais présent dans les livres, mais «la permanence des réalités autochtones à travers les siècles ne se dégage certainement pas encore avec suffisamment de clarté.»

Il faut également voir clair dans le jeu de chacun, reprend Denis Vaugeois. Avant d'être affligés par un sentiment de culpabilité pour la façon dont le pays a traité les Premières Nations, Denis Vaugeois rappelle que les communautés amérindiennes du Québec sont en moins mauvaise santé que celles des autres provinces et que, traditionnellement, les Français se sont bien entendus avec les Indiens, ce qui leur a permis de construire leur empire américain. D'ailleurs, mentionne l'historien, on parle de la guerre de 1760 comme de la French and Indian War, et les Français ont réussi, au début du XVIII^e siècle, à réunir 40 nations indiennes à Montréal à l'occasion de la signature du traité de paix.

«Et demandez-vous qui avait intérêt à faire régler ou à faire durer le conflit de 1990...» Cette année-là, l'accord sur la Constitution canadienne venait de couler dans les eaux du lac Meech. Plus la crise s'éternisait, rappelle l'historien, moins l'image du Québec reluisait, au pays comme à l'étranger. «Moi, je ne crois pas que le fédéral avait intérêt à y mettre un terme, dit Denis Vaugeois. Le fédéral est très conscient qu'advenant un référendum gagnant sur la souveraineté, sa meilleure carte sera les revendications amérindiennes.» De fait, rappelle-t-il, il n'y a qu'en Colombie-Britannique et au Québec que la question des terres est d'actualité. En colonisant le centre du pays, les Anglais avaient pris soin de signer des traités de renonciation au territoire avec les Indiens, traités qui ont toujours force de loi. Au Québec, les Français n'ont pas signé de tels traités et les nations autochtones comptent bien profiter de ces vides juridiques pour réclamer leurs territoires d'antan. Pour toutes ces raisons, Denis Vaugeois croit qu'il est utopique d'espérer un jour répondre à toutes les demandes des Amérindiens, certainement pas, en tout cas, avant que les problèmes constitutionnels canadiens ne soient réglés. «Ils sont morts de rire à Ottawa...»



Max Gros-Louis



Denis Vaugeois